

LES  
**CAHIERS**  
 DES DROITS DE L'HOMME  
 REVUE MENSUELLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
 27, Rue Jean-Dolent — PARIS-XIV<sup>e</sup>  
 Compte Cheques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : Daniel MAYER  
 Secrétaire de Rédaction :  
 Blanche COUGNENC

Prix de ce numéro : 150 FRANCS  
 Abonnement pour 10 n<sup>os</sup> : 700 FRANCS

## EN GUISE DE SOMMAIRE

Trois documents principaux dominent cette tardive publication de nos « Cahiers » :

— Le communiqué intégral du Comité Audin précisant, sans crainte de démentis, après une enquête de deux années, les atroces conditions de la mort du jeune universitaire, conditions que les menaces de poursuites, à la fois odieuses et stupides, ne pourront, hélas! modifier ;

— La conférence de presse organisée à l'occasion du trouble supplémentaire dont est enveloppée la vie publique et qui a permis à François Mitterrand de fournir des précisions non négligeables sur quelques points déformés par la malignité ;

— Une volumineuse lettre, déjà ancienne, d'ailleurs, de M. Paul Delouvrier, ayant trait à ses projets en matière de camps de regroupement. Ce texte présente le double intérêt de répondre à l'impertinente lettre du premier ministre, que nous avons publiée dans un numéro précédent et qui, en substance, interdisait à la Ligue de se préoccuper du sort des internés et, aussi, d'être restée sans suite dès que j'ai proposé que sa mise à la connaissance du public soit assortie des observations qu'elle inspirait aux ligueurs.

A un moment où la mise en sommeil de l'opinion, essentiellement due à l'abandon par la presse de son rôle d'information, et à l'intoxication, voisine de l'hystérie, s'il s'agit de certaines émissions, à laquelle se livre la radio, semble s'aggraver, cette triple parution doit permettre aux abonnés des « Cahiers » d'aider, autour d'eux, à la diffusion d'une parcelle de vérité. Ainsi, par une lente progression et suivant en cela un personnage de Prévert, irons-nous « notre petit bonhomme de chemin. »

Nous le poursuivons aussi, cela va sans dire, dans des domaines moins connus, mais où notre action ne saurait se ralentir. Les autres textes de ce numéro l'attestent : résolutions de notre Comité central sur les principaux événements arrivés ces dernières semaines, copies d'interventions, rappels de démarches, de caractère individuel ou collectif, qui sont dans la tradition même de la Ligue : sur le régime des détenus dans les prisons de la métropole, contre les internements administratifs, les discriminations politiques dans l'armée, pour la défense des réfugiés politiques, des objecteurs de conscience, de la liberté d'opinion, de la laïcité, de la paix.

Il n'est guère de domaine où, contre l'arbitraire grandissant, nous ne soyons intervenus. Seul, le manque d'argent nous a empêchés de vous tenir informés, comme nous l'aurions voulu, c'est-à-dire plus souvent et plus complètement.

L'année qui va bientôt s'ouvrir sera sans doute très difficile encore. Il nous faudra ne nous décourager de rien, poursuivre un combat dont ni les menaces ni les promesses ne devront nous détourner.

Nous vivrons en 1960 un jour de plus. Consacrons à la Ligue la journée du 29 février : campagne d'adhésions, don d'une partie du gain, salaire ou traitement doivent la caractériser.

Un seul vœu, celui-là collectif : que chaque membre de la Ligue nous fasse une adhésion nouvelle, UNE SEULE, mais qu'il la fasse.

Est-ce trop demander ?

Daniel MAYER.

4P 298

## LA MORT DE MAURICE AUDIN

On connaît le courageux effort entrepris depuis deux ans par les membres du Comité Maurice Audin pour rechercher la vérité dans la prétendue disparition du jeune assistant de la Faculté des Sciences d'Alger.

A plusieurs reprises, la Ligue des Droits de l'Homme, soit directement, soit en participant à leurs tentatives, a alerté l'opinion et les pouvoirs publics sur ce qu'il faut bien appeler un crime.

Le 2 décembre, le Comité Maurice Audin concluant son enquête faisait la déclaration qu'on trouvera ci-dessous.

Etant donné l'insuffisance d'écho que la presse lui a accordé, nous croyons bon de publier intégralement ce texte.

Au mois de février 1958, dans le premier document qu'il ait remis à la presse, le Comité Maurice Audin disait : « Si les officiers formellement accusés d'être des tortionnaires et soupçonnés d'avoir organisé — ou couvert — un assassinat, peuvent se disculper, qu'ils le fassent tout de suite pour l'honneur de l'Armée et du pays tout entier. » A la demande de M<sup>me</sup> Audin, qui nous a communiqué lors de son dernier séjour à Paris des informations dont elle désire qu'elles soient rendues publiques, pour répondre à tous ceux qui, depuis plus de deux ans, réclament en vain la vérité, le Comité Maurice Audin déclare aujourd'hui : **les officiers tortionnaires ne se sont pas disculpés, ils ont organisé et couvert l'assassinat de Maurice Audin**, assistant à la Faculté des Sciences d'Alger, membre du Parti Communiste algérien.

### LA THESE OFFICIELLE

Il existe cependant une thèse officielle, celle de l'évasion. Bien qu'elle ait fait l'objet de plusieurs versions contradictoires, rappelons-en cependant les lignes essentielles telles qu'elles figurent au dossier sous la signature de M. R... L..., du général M..., du lieutenant-colonel M..., des commandants A..., D... et L... M..., du capitaine C..., du lieutenant C..., des sergents M..., C... et J... et du soldat L...

Selon cette thèse, Maurice Audin aurait été arrêté, le 11 juin 1957, dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre confiées à la 10<sup>e</sup> division parachutiste, commandée par le général M..., par les lieutenants I... et C..., assigné en résidence dès le lendemain 12 juin, par un arrêté du préfet d'Alger, dans les locaux occupés par les parachutistes du « sous-secteur de la Bouzaréah ». Interrogé, normalement, par les capitaines D... et F... et les lieutenants I... et C..., Maurice Audin serait demeuré au Centre de Tri d'El-Biar jusqu'au 21 juin 1957. A cette date, le commandant A., sur l'ordre de MM. P... et D..., officiers de police judiciaire — ou sur l'ordre du général M..., il se contredira sur ce point — aurait décidé et ordonné le transfert de Maurice Audin et de deux de ses codétenus, Henri Alleg et le docteur Hadjadj, au noyau-auto du 1<sup>er</sup> R.C.P. où ils devaient être interrogés le lende-

main. Vers 21 h 30, une jeep conduite par le sergent C..., accompagné par le sergent M..., opère le transfert. Au coin de la rue de Verdun et du boulevard Georges-Clemenceau, profitant d'un ralentissement de la jeep selon une version, profitant d'un léger accident selon une autre, Maurice Audin, qui, considéré comme non dangereux, se trouvait seul, les mains libres, à l'arrière de la jeep, bondit, franchit une barrière et disparaît dans la nuit, non sans qu'un dentiste, habitant le voisinage, le docteur M..., ait eu le temps de voir une ombre s'enfuir. Deux rafales de mitraillette sont tirées en vain par le sergent M... ; le sergent C... ne quitte pas sa voiture. Le lieutenant C. qui arrive sur ces entrefaites fait en vain ordonner un bouclage. Un brigadier de police, M. V..., attiré par les coups de feu, participe à la poursuite puis se retire sans rédiger de rapport, l'affaire étant du domaine des militaires. Par la suite, un bulletin de recherches est lancé par la 10<sup>e</sup> D.P., le 24 juin ; un autre « bulletin de recherches et de diffusion urgentes » est déposé le 18 juillet au Bureau central et régional de la Sûreté nationale en Algérie. Les recherches demeurent vaines, Maurice Audin est toujours considéré comme « en fuite ». C'est comme inculqué « en fuite » qu'il sera renvoyé devant le tribunal permanent des Forces armées...

### LA TORTURE ET L'ASSASSINAT

De cette thèse, dont nous avons montré à maintes reprises (1) les contradictions qu'elle recelait, les suppositions qu'elle permettait de faire, deux ans et cinq mois après le début de l'enquête, après l'audition par le juge d'instruction de Rennes de M. Paul Teitgen, ancien secrétaire général chargé de la Police générale à la préfecture d'Alger, et de M. Jean Builles, ancien commissaire divisionnaire central chargé de la liaison entre les forces de police et l'armée, après d'autres témoignages qui ont pu être recueillis personnellement par M<sup>me</sup> Audin, IL NE RESTE PLUS RIEN.

(1) Voir Comité Audin, l'Affaire Audin, février 1958; Pierre Vidal-Naquet, l'Affaire Audin, les Editions de Minuit, mai 1958; Pierre Vidal-Naquet : complément à l'Affaire Audin, « Témoignages et Documents », n° 11, avril 1959.

Que s'est-il donc passé ?

M<sup>me</sup> Audin nous le dit : arrêté à son domicile dans la nuit du 11 au 12 juin, Maurice Audin ne fut en réalité assigné à résidence que le 21 juin au matin, sur la demande faite à M. Paul Teitgen par les colonels M... et R... Pendant dix jours, les parachutistes nièrent le détenu. Aussitôt arrivé au Centre de Tri d'El-Biar, il fut pris en charge par l'équipe de tortionnaires spécialisés qui y fonctionnait et dont les activités ont été décrites par Henri Alleg dans son livre « La Question ». Cette équipe comprenait notamment les capitaines D... et F..., les lieutenants I... et C..., le sergent J..., ainsi que le policier L... habillé en para. Maurice Audin subit le supplice de l'électricité et celui de l'eau. Le docteur Hadjadj assista à ces tortures et en a témoigné. Le lendemain, 12 juin, Henri Alleg, arrêté au domicile de Maurice Audin, est lui aussi confronté avec son ami au cours d'une séance de tortures. Le 19 juin, on annonce la visite du général Zeller, membre de la « Commission de Sauvegarde » ; trop marqués par les tortures, Henri Alleg, Maurice Audin, Georges Hadjadj et plusieurs de leurs co-détenus sont transférés dans des immeubles voisins. Le général Zeller ayant achevé sa tournée, ils réintègrent le Centre d'El-Biar.

Le 21 juin, les parachutistes qui n'ont rien pu tirer d'Henri Alleg espèrent que Maurice Audin leur permettra d'arrêter plusieurs dirigeants communistes et notamment André Moine, et de constituer un dossier contre le Parti Communiste Algérien. Ils décident donc de pratiquer un nouvel interrogatoire. Celui-ci est mené par le lieutenant C..., sous la responsabilité, sur l'ordre et très probablement en présence, du colonel R..., commandant le sous-secteur de la Bouzaréah, le lieutenant-colonel T..., alors adjoint au colonel commandant le secteur Alger-Sahel, du commandant A..., et du capitaine de la B... Au cours de cet interrogatoire, le lieutenant C... ne parvenant pas à tirer de Maurice Audin les renseignements qu'il souhaitait tenir, a une crise de fureur, il bondit à la gorge de Maurice Audin et l'étrangle.

Mis au courant, au soir du 21 juin, le général M... infligea des peines d'arrêts de rigueur aux officiers que nous avons mentionnés. Maurice Audin n'était pas, en effet, un de ces malheureux musulmans journalièrement abattus par les parachutistes au cours d'imaginaires « tentatives de fuite ». Grâce aux efforts de sa femme et de ses avocats, son cas était déjà connu des autorités universitaires, de la « Commission de Sauvegarde », et même du Président de la République. Le général M... n'en décida pas moins de couvrir l'abominable mise en scène qui fut jouée ce même soir, à 21 h 30. Quant au corps de Maurice Audin, il fut inhumé à la caserne de Fort-L'Empereur, en présence du colonel R... et du lieutenant C...

Seize jours auparavant, le colonel commandant la

caserne de Fort-L'Empereur n'hésitait pas à écrire une lettre rendue publique dans le « Cahier Vert » : « Bien que commandant la caserne de Fort-L'Empereur, je n'ai aucune indication sur la destination des personnes qui y ont séjourné. Je n'ai eu aucune responsabilité dans la répression. Mes locaux étaient simplement mis à la disposition des responsables du maintien de l'ordre. »

## LA MISE EN SCENE

Dès le 19 juin, on l'a vu, les parachutistes n'avaient pas hésité à duper les Autorités civiles. Leur mise en scène n'avait que trop bien réussi, facilitée qu'elle était par l'incapacité, pour ne pas dire plus, de plusieurs membres de la « Commission de Sauvegarde ». Le 21 juin au soir, le lieutenant C... organise la mise en scène qu'il croit définitive, celle qui doit égarer la justice : L'EVA-SION. A 21 heures, une jeep se gare dans la cour intérieure de l'immeuble d'El-Biar. Elle est conduite par le sergent C... Le 2 mai 1957, il avait été cité à l'ordre du régiment avec le motif suivant : « Toujours volontaire pour toutes les missions délicates ». A ses côtés prend place le sergent M..., muni d'une mitrailleuse dont il ignore, semble-t-il, qu'elle est chargée à blanc. A 21 h 30, le lieutenant C... lui remet un suspect « non dangereux à convoier au noyau-auto du 1<sup>er</sup> R.C.P. Ce suspect auquel on donne le nom de Maurice Audin est un para habillé en civil. La comédie a été si bien jouée qu'Henri Alleg lui-même en a été dupe. La jeep s'engage dans le boulevard Georges-Clemenceau, parvenue au coin de la rue de Verdun, un « léger accident » se produit et plusieurs minutes sont perdues. A 21 h 40, le faux Audin saute de la jeep et disparaît accompagné par des rafales tirées à blanc. Le lieutenant C... arrive dans sa voiture personnelle. A 22 h 28, il rend compte au Secteur-Ouest d'Alger « qu'un suspect s'est échappé... Il s'agit d'un Européen, 32 ans, grand, fort, sans pièces d'identité, Audin Maurice ». Ce signalement et cet âge ne sont pas ceux de Maurice Audin. Seraient-ce ceux du para qui a joué son rôle ? La mise en scène ne faisait cependant que commencer ; sans doute certains parachutistes ne veulent-ils plus avoir détenu Audin ; tel est le sens de la démarche entreprise le 24 juin 1957 par le colonel R..., qui demanda à M. Paul Teitgen — qui s'y refusa catégoriquement — d'annuler l'acte d'assignation à résidence de Maurice Audin et intervint auprès du préfet pour obtenir la destruction du dossier d'assignation à résidence.

M. Paul Teitgen comprit alors que Maurice Audin était mort.

Les autres parachutistes continuent le jeu. Le 22 juin, le sergent J... et le soldat L... font mine de guetter Maurice Audin à son domicile ; ils laissent cependant entendre à M<sup>me</sup> Audin, rassurée

par la lettre qu'elle vient de recevoir de M. Pierre Maisonneuve, directeur des Cabinets civil et militaire de M. Robert Lacoste (cette lettre lui affirme que Maurice Audin, assigné à résidence, est en très bonne santé), qu'elle ne reverra plus son mari. Le 24 juin, un bulletin de recherches est lancé par la 10<sup>e</sup> D.P. : il mentionne que Maurice Audin s'est évadé « en profitant d'un léger accident survenu à la jeep qui le transportait ». Il est signé par le général M... et le commandant L... M..., Le 26 juin au plus tôt, le lieutenant-colonel M... rédige un rapport qu'il antidate au 25 juin et dans lequel il affirme que Maurice Audin s'est évadé en profitant d'un « ralentissement de la jeep ». Par la suite, un membre du 2<sup>e</sup> Bureau du général M..., s'apercevant de la contradiction, ajoutera le faux au mensonge et remettra à l'instruction un bulletin de recherches signé M... et L... M..., conforme au rapport du lieutenant-colonel M... Le 27 juin, cependant, le colonel C... affirme à maître Borker que son client va être présenté au juge d'instruction. Le 28 juin, il fixe rendez-vous à M<sup>me</sup> Audin pour le 1<sup>er</sup> juillet. Celle-ci est reçue par le lieutenant-colonel T..., qui lui communique le rapport du lieutenant-colonel M... et n'hésite pas à lui demander de le conduire chez André Moine, un des dirigeants du Parti Communiste Algérien, dont le lieutenant C... avait vainement demandé l'adresse à Henri Alleg et à Maurice Audin. « Certainement, lui dit-il, nous y retrouverons votre mari. »

Mais voici que le temps des enquêtes est venu, devant les capitaines de gendarmerie désignés par le général A..., qui ne demandent pas mieux que de les croire, devant un commissaire de police, puis

devant le juge d'instruction d'Alger, M. Bavoilot, les militaires : le commandant A..., le commandant D..., le lieutenant C..., les sergents M..., C... et J..., le soldat L..., accumulent les « faux témoignages » et « outrages à magistrats ». Les militaires de haut grade ne sont cependant pas convoqués ; leurs subordonnés prennent la direction de l'enquête ; c'est le lieutenant C. qui, le 7 janvier 1958, dirigera personnellement la « reconstitution » de l'évasion. Les contradictions entre les témoignages des civils et des militaires sont-elles signalées dans le mémoire déposé par M<sup>me</sup> Audin en mars 1958 et dans « L'Affaire Audin » ? Les civils sont convoqués et rectifient leur témoignage. Le 31 janvier 1959, le commandant M..., magistrat-instructeur, ajoute à la mise en scène un détail macabre : il renvoie Maurice Audin devant le Tribunal permanent des Forces armées pour « reconstitution de ligue dissoute » et « atteinte à la sûreté de l'Etat ».

Ce n'est qu'au mois d'avril 1959 que la « justice » d'Alger ayant été dessaisie, une enquête véritable sera ouverte par le juge d'instruction de Rennes. Puisse-t-elle aboutir à ne pas laisser en liberté l'assassin de Maurice Audin et ses complices.

Le Comité Maurice Audin n'ignore pas la gravité des accusations qu'il vient de porter. Il le fait publiquement, parce qu'il est composé d'hommes responsables qui, depuis deux ans, se sont donné la mission d'éclairer le pays sur une affaire tragique et sur toutes celles qui l'ont accompagnée. Comme M<sup>me</sup> Maurice Audin dont ils se font les interprètes, comme ses défenseurs, maîtres Borker, Braun, les bâtonniers Thorp et Chaplet, ils attendent maintenant de la France qu'elle fasse justice.

## Camps d'internement

*La Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue des informations selon lesquelles les pouvoirs publics envisagent de transférer en Algérie les personnes actuellement internées dans divers camps situés en France métropolitaine,*

*Elève une énergique protestation contre ce projet qui, frappant notamment des citoyens actuellement internés après avoir été acquittés ou simplement considérés comme suspects, ajouterait l'odieux à l'arbitraire résultant du principe même de l'existence de camps d'internement, contre lequel la Ligue a déjà plusieurs fois protesté.*

(1<sup>er</sup> octobre 1959.)

## La mort d'Aïssat Idir

*En ce qui concerne les circonstances ayant entouré la mort de Aïssat Idir, la Ligue s'est refusée à prendre quelque position que ce soit tant que l'enquête se poursuivait.*

*Apprenant que le rapport en a été dressé, le Comité Central demande que l'opinion publique, qui a reçu à cet égard des renseignements contradictoires, soit exactement et complètement informée par la publication immédiate et intégrale du compte rendu de l'enquête.*

(19 octobre 1959.)

# CONTRE LES MENÉES FACTIEUSES

## Une Conférence de Presse

Devant une recrudescence de l'activité factieuse dont les actes les plus récents sont les agissements d'un ancien député poujadiste arrêté au moment où il franchissait la frontière franco-belge porteur d'une bombe au plastic, l'attentat contre François Mitterrand, la saisie renouvelée des publications qui dénoncent cette activité, douze organisations (1) avaient décidé, à l'appel de la Ligue des Droits de l'Homme, du Comité Audin et du Centre du Landy, d'organiser avec eux un meeting de protestation le 27 octobre, à la Mutualité.

Mais le meeting fut interdit.

Contre l'interdiction qui leur fut faite de remplir leur mission d'information et ne pouvant se satisfaire de l'interdiction parallèle de réunions fascistes, ces groupements décidèrent de tenir une conférence de presse.

Cette conférence, présidée par le Président de la Ligue, eut lieu le 26 octobre dans les salons de l'Hôtel Moderne, devant un auditoire qui remplissait une salle de 350 personnes. La quasi-totalité de la Presse y était représentée.

Nous reproduisons ci-dessous, pour l'information des Ligueurs et des lecteurs des « Cahiers » et en leur demandant de le faire connaître pour contribuer à l'établissement de la vérité, le texte de toutes les interventions.

### Daniel Mayer

Mesdames, Messieurs,

Je devrais dire, mes chers confrères, puisqu'il s'agit ici d'une conférence de presse, à laquelle je vous remercie d'être venus.

Je voudrais, avant les amis qui m'entourent, vous en dire exactement les buts et l'objet.

Vous avez appris par la presse, il y a quelques semaines déjà, qu'un ancien député du groupe de M. Poujade avait été surpris au moment où il franchissait la frontière franco-belge et qu'il portait une bombe au plastic dont l'utilisation pacifique ne faisait de doute pour personne.

Quelque temps après, a éclaté ce que l'on a appelé l'affaire Mitterrand, et que pour ma part je préférerais qu'on appelât l'affaire Pesquet. François Mitterrand est ici. Il nous fournira les détails de cette affaire. Ce que nous avons seulement à dire à cette tribune, au nom des organisations dont je vous donnerai dans un instant la liste, c'est que nous ne pouvons pas accepter que l'on substitue à la confrontation des idées la provocation, la provocation au meurtre, le guet-apens physique, et pas davantage le guet-apens moral.

Nous voulons simplement rappeler ici que François Mitterrand fut ministre de l'Intérieur au moment de l'affaire des fuites, qu'il était ministre de la Justice au moment où l'on a connu l'affaire du bazooka, et que d'un autre côté M. Pesquet est suffisamment connu de ses propres amis pour que M. Salan — qui

devait être l'une des victimes désignées du bazooka — lui interdise lui-même, et le 13 mai, et à Alger, l'entrée du Forum. C'est dire que nous n'accepterons pas, même si François Mitterrand a été léger et inconséquent (mais ce sont là justement les signes de la confiance — qui différencie l'honnête homme des autres), qu'on jette le doute à propos d'un affaire dont, je tiens à le dire tout de suite, personne ici n'est capable de dire ce qu'il aurait fait dans de telles circonstances. Pendant la guerre, j'étais de ceux qui disaient qu'il ne convenait pas, ne serait-ce qu'une seconde et par la pensée, de jeter la pierre à ceux qui torturés, parlaient car nul ne peut dire ce qu'il aurait fait dans ce cas. Et aujourd'hui, dans ce monde intoxiqué, la vie de vos enfants étant menacée, votre propre vie aussi, s'il y a eu légèreté, tous les honnêtes hommes la reprennent à leur compte, s'ils veulent juger exactement la situation dans laquelle ils se seraient trouvés alors.

Il n'y a pas que l'affaire Mitterrand, il y a l'atmosphère générale, atmosphère de complot qui fait que nos adversaires renoncent à persuader de l'excellence de leur politique, et substituent la violence à la libre confrontation des idées.

Les choses en étaient là lorsque, pour protester contre cette atmosphère trouble, quinze organisations : la Ligue des Droits de l'Homme, le Comité Maurice Audin, le Comité du Landy, la Ligue internationale contre l'antisémitisme, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, le Mouvement de la Paix, la Confédération générale du Travail, les groupes « Reconstruction », la Fédération de l'Education nationale, le Syndicat national des Instituteurs, le Parti communiste, le Parti socialiste autonome, l'Union de la Gauche socialiste, l'Union démocratique et socialiste de la Résistance, la Jeune République, ont décidé d'organiser, comme c'est normal dans une démocratie (je veux dire comme ce serait

(1) Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme; Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix; Mouvement de la paix; Confédération générale du Travail; Groupe « Reconstruction »; Fédération de l'Education nationale; Syndicat national des Instituteurs; Parti communiste français; Parti socialiste autonome; Union de la Gauche socialiste; Union démocratique socialiste de la Résistance; Jeune République.

normal), un meeting pour informer le peuple de Paris d'un certain nombre de faits qui étaient parvenus à notre connaissance. Vous étiez parmi les orateurs déjà prévus, François Mitterrand. Il s'agissait de permettre au peuple de clamer son hostilité à l'égard d'hommes qui sont en train d'arracher les derniers lambeaux de libertés dont nous pensions profiter encore.

Ce meeting a été interdit, en même temps (ô ingratitude à l'égard des complices de 20 mois à peine !) que la manifestation M. P. 13. En même temps était interdite — et cette fois-ci il n'y a plus d'ingratitude, pas non plus le retour à une fidélité vieille de 20 ans — une réunion organisée par les frères Sidos, famille de collaborateurs bien connus qui ont eu maille à partir avec la justice à la Libération.

Nous tenons à dire que ces deux interdictions ne satisfont aucune des organisations que je viens de nommer. Il s'agit d'une fausse symétrie, d'une symétrie artificielle, créée pour les besoins de la cause. Nous n'acceptons pas que l'on traite à égalité les ennemis des libertés républicaines et les défenseurs de ces mêmes libertés.

La tactique n'est pas nouvelle. Nous l'avons connue dans les derniers soubresauts de la IV<sup>e</sup> République, lorsqu'un Gouvernement interdisait toutes les manifestations, celles qui avaient pour but de le renverser et avec lui la République, et celles qui se proposaient de le soutenir dans la mesure où il était — nous nous trompons sans doute — un des derniers piliers de la défense républicaine.

Si nous devions souligner que la symétrie est fautive, il nous suffirait de signaler que deux hebdomadaires en même temps ont été également saisis : l'*Express* et *France-Observateur*. Pourquoi ? Parce qu'ils troublaient l'ordre public ? Non. Mais parce qu'ils avaient, la même semaine, chacun dans son numéro, précisé, rendu substantiels, clairs à l'opinion publique, les propos de qui ? De l'un quelconque des hommes qui sont à cette tribune ? Non. De MM. Neuwirth, Chalandon et Terrenoire, qui ont, en matière de complot, une singulière expérience !

Il n'y a donc pas symétrie, cela ne fait pas le poids !

Au fond, nous sommes dans un engrenage, dans un engrenage qui tente d'arracher, d'amputer, quelques morceaux des libertés que l'on croyait définitivement acquises par le peuple de France. On fait cela d'ailleurs au nom du patriotisme. M. Dides et d'autres hommes, appartenant aux services de la police, ou à des services secrets, ou mi-officiels mi-privés, déclarent que c'est au nom du patriotisme qu'ils agissent.

Etre patriote, cela signifie pour nous : veiller à ce qu'à l'étranger le visage de notre pays soit estimé, que sa réputation ne soit pas entachée. Croyez-vous vraiment que ce soit faire œuvre de patriotisme que de permettre au monde entier de penser que la France est une terre de pronunciamiento ?

— Est-ce faire œuvre de patriotisme que de donner l'impression, même si les épisodes d'un certain nombre d'événements sont lus avec passion par ceux qui aiment les romans policiers, surtout ceux d'une mauvaise série noire, que notre pays a ce visage-là, cet aspect-là, cette présentation-là ?

Dans un article d'une rare élévation de pensée, paru dans *Paris-Normandie* avant hier, M. Pierre-René Wolf, l'un des derniers journalistes qui honorent notre profession, souligne qu'il n'est pas bon que l'on se promène avec du plastic dans sa poche, comme s'il s'agissait d'un morceau de pain. C'est, en effet, l'aboutissement d'une lente dégradation. C'est contre cette lente dégradation que nous vous avons appelés, ce soir, confrères de la presse, que nous vous avons appelés à protester. Il faut dire : « Non, la France, ce n'est pas cela. » Le nationalisme est exactement à l'antipode du patriotisme, il en est le contraire, l'antinomie directe. Les véritables patriotes, ce sont ceux qui, représentant les multiples organisations réunies autour de moi à cette tribune, montrent le vrai visage de la France, qui est celui de ses ouvriers, de ses ingénieurs, de ses techniciens. Pierre Brossolette, au nom de la Résistance, évoquant les cales obscures des navires, disait que les résistants dont on ne connaissait pas les noms étaient les soutiers de la gloire. Nous avons la prétention de parler au nom du peuple de France, qui est le véritable soutier de la République, c'est-à-dire le peuple honnête et travailleur, dont seule, je le dis avec force et assurance, l'union profonde, l'unité dans l'action sur des objectifs précis, pourra sauvegarder ce qui demeure de la République.

Je ne veux pas oublier non plus que, si nous sommes dans la situation où nous sommes, c'est en grande partie parce qu'il y a des hommes qui veulent utiliser n'importe quel moyen pour poursuivre « leur » guerre d'Algérie, qui n'a rien de commun avec une guerre nationale, menée avec l'accord de l'ensemble du peuple français.

Ce n'est pas élargir le débat d'une manière outrancière, ce n'est pas le fausser, c'est lui donner sa véritable place et sa raison d'être, que de dire qu'il est nécessaire que tous les républicains et démocrates soient unis pour permettre à la République, à ce qu'il en reste, de pouvoir vivre, et à ce qui nous a été enlevé, de pouvoir ressusciter.

Vous allez entendre après moi Maurice Pagat, au nom du Comité dit « du Landy », car son véritable nom est trop long à retenir, et du Comité Maurice Audin. Je voudrais souligner ici le courage de ces hommes jeunes, qui publient régulièrement — et ce devient de plus en plus fréquent — tous les textes saisis au nom de l'arbitraire par le Gouvernement de la V<sup>e</sup> République. Maurice Pagat, à lui seul, a déjà un certain nombre d'inculpations qui ne lui retirent pas son sourire, mais qui augmentent l'estime et l'admiration que nous avons pour lui.

## Maurice Pagat

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Ainsi donc, notre meeting a été interdit ; *France-Observateur* et *L'Express* ont été saisis, parce que les uns et les autres se proposaient de faire connaître la vérité sur la tentative de subversion politique que cer-

tains des hommes du 13 mai avaient entreprise pour faire échec aux initiatives du général de Gaulle en faveur d'une solution du problème algérien.

Ces hommes veulent, par le chantage et la terreur, recréer un climat analogue à celui du 13 mai, empêcher à tout prix l'ouverture de pourparlers entre le

gouvernement français et le F.L.N., remplacer la force du nombre et le combat des idées par le bluff et les menaces.

Le Comité Maurice Audin et le Centre du Landy ont constamment dénoncé les crimes et violences de toutes sortes commis en Algérie tant par le F.L.N. que par des réseaux contre-terroristes et des tortionnaires civils ou militaires, et nous avons dû constater avec inquiétude l'absence quasi totale de répression à l'égard des responsables de ces graves atteintes aux libertés et aux droits de l'homme.

Vingt-huit mois se sont écoulés depuis l'assassinat de Maurice Audin et la plainte de M<sup>me</sup> Audin est toujours à l'instruction. Quant à M. Kovacs, de l'affaire du bazooka, on l'a laissé s'enfuir... et les assassins de M<sup>e</sup> Ould Aoudia n'ont toujours pas été retrouvés.

Cette impunité et cette complaisance expliquent sans doute l'audace des ultras et de leurs commandos s'installant à Paris même pour y faire régner, par les menaces et les machinations, un climat préfasciste.

Il appartient au gouvernement, avant qu'il ne soit trop tard, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre les complotiers hors d'état de nuire et réprimer sévèrement les auteurs de machinations et d'appels au meurtre.

Mais, pour faire échec aux partisans de la guerre et de la violence, il faut, malgré les interdictions et les saisies, faire connaître la vérité et organiser la résistance.

C'est pourquoi *Témoignages et Documents* a reproduit intégralement les articles qui ont motivé la saisie

de *L'Express* et de *France-Observateur*, qui n'ont pu paraître, comme vous le savez, qu'en supprimant toute allusion au rôle de certains officiers généraux. Ce numéro a, évidemment, fait l'objet, à son tour, d'une mesure de saisie, mais nous avions pris toutes les dispositions nécessaires pour qu'il puisse échapper à la saisie effective. Nous y avons réussi en grande partie et des milliers et des milliers d'exemplaires sont en cours de diffusion à Paris et en province et vous pourrez en trouver ici ce soir.

Nous croyons, en effet, qu'il faut, face à l'arbitraire, opposer une résistance efficace et non se contenter de protestations platoniques. Nous appelons donc tous les républicains et toutes les organisations démocratiques à s'unir et à agir en commun pour que soient énergiquement défendues la liberté de la presse et la liberté d'expression, conditions essentielles de la vie démocratique.

Quand le gouvernement laisse violer la loi, nous devons rétablir la légalité, car il n'est pas conforme au droit que les journaux soient saisis et les réunions interdites. C'est nous qui devenons les gardiens de la loi. Pour notre part, malgré les inculpations et les menaces, nous ne céderons pas. Nous continuerons, chaque fois qu'un journal ou qu'un livre sera saisi, à le réimprimer et à le diffuser à des milliers d'exemplaires. Et nous souhaitons que l'union réalisée à l'occasion du meeting interdit se prolonge et puisse donner naissance à une vaste campagne d'information et d'action pour la défense des libertés, pour la restauration de la démocratie, pour la paix en Algérie.

## François Mitterrand

Mesdames et Messieurs,

Je crois que je parle avant mon tour et je m'en excuse, et, d'autre part, je devrai vous quitter dans un moment, étant pris par un certain nombre d'occupations qui n'étaient pas prévues la semaine dernière !

Je suis venu, sur l'invitation de Daniel Mayer et de nos amis, non dans l'intention de faire des déclarations nouvelles, car je ne veux pas qu'un dialogue quotidien s'instaure entre moi et les provocateurs, mais pour mieux vous informer.

C'est la seule exception à la règle que, depuis déjà dix jours, je me suis fixée. Je n'ai fait de déclaration à la presse qu'une seule fois. Elle était écrite, j'y ai ajouté quelques commentaires oraux, et je me suis tu le reste du temps. De sorte que tous les textes qui me sont prêtés hors celui-là dans la presse, je peux les démentir. Je n'ai pas dit un mot, je n'ai pas accepté une confidence et ne reconnaitrai rien de ce qui m'est prêté. Ce soir c'est la première fois, que je m'adresse à l'opinion.

Je le ferai d'autres fois, mais rarement, et quand je le voudrai, mais pas pour répondre à la curiosité malsaine et fournir des armes à mes adversaires. La bataille engagée ne l'est pas pour quinze jours, mais pour longtemps. Je ne tiens pas à épuiser d'un seul coup mes réserves de patience et d'arguments.

Qu'est-ce qui vous intéresse dans cette histoire ? Y a-t-il un seul d'entre vous ici qui suppose que, pour ma publicité personnelle, j'aie eu besoin, une nuit, dans Paris, de simuler un attentat ? Y a-t-il un seul d'entre vous qui puisse imaginer que, après avoir été

sept années membre du Gouvernement, près de quatorze années parlementaire, après avoir connu plus que d'autres, par le hasard des choses, les facilités de la vie politique, après avoir reconquis un siège au Sénat, cela soit même concevable ? J'ai une vie professionnelle aisée sur la base seule de mon travail, je puis écrire où je veux, aller où je veux, faire ce que je veux. Alors ? J'ai accepté, le 13 mai — n'est-ce pas, Daniel Mayer ? — le risque d'être dans l'opposition, sans aucune chance d'ici très longtemps de changer d'état. Je suis de ceux qui pensent que le processus engagé le 13 mai dernier ne fera pas machine arrière d'ici de longues années. Le choix que j'ai fait de l'opposition est donc un choix qui se passe totalement d'ambition pour un temps donné. A plus forte raison sous la V<sup>e</sup> République, lorsque la police, l'administration, l'Etat, guettent l'occasion qu'ils auront de vous faire perdre la face.

Mais, allons plus loin. Y a-t-il un seul d'entre vous qui, n'ayant pas discerné ces mobiles que je cherche en vain, pourrait imaginer que, pris par je ne sais quel démon, je commette cette folie, et que, faisant cela, je manque à ce point d'amis et de comparses, je sois obligé de m'adresser à deux personnages pratiquement inconnus de moi ? Quand je lis les journaux, j'ai l'impression que le provocateur et moi formions un couple indissoluble que nous accompagnions, que nous nous sommes rencontrés maintes fois. Il n'y a rien de tout cela. Je ne l'ai rencontré, sur la base d'informations qui m'étaient en jeu ma propre vie et celle de mes enfants, qu'un quart d'heure le 7 octobre, un autre quart d'heure le

14 octobre, et une heure le 15 octobre au Sénat. Pas de rendez-vous clandestin. Mon attention soit distraite, soit attentive, et c'est tout. De telle sorte que c'est en quelques heures que s'est déroulé le scénario de la machination. Des gens plus avisés que moi y auraient peut-être échappé, mais beaucoup d'autres s'y seraient laissé prendre !

Nous sommes devant un chef-d'œuvre de provocation. Il n'y a pas mieux. Cela pourra servir de référence et d'expérience. J'ajoute que je fais encore des réserves sur l'aspect seulement provocateur de cette affaire. Et je remercie ici la presse amie qui a bien voulu, instinctivement, faire la différence entre moi et un homme rejeté par ses propres amis, condamné, déjà déconsidéré, un individu taré, impliqué dans des affaires d'indélicatesse et de vol. Quel est son métier, où vit-il, où se trouve-t-il ? Il a été député, élu R.P.F., exclu par le R.P.F. Il adhère au poujadisme qui l'exclut à son tour. Et c'est cet homme-là dont je ferai mon complice ? Je ne le connaissais que comme un militant d'extrême-droite, exalté, sans valeur. Je le rencontre au Palais de Justice, dans des conditions d'ailleurs à éclaircir, ce hasard me paraît aujourd'hui étrange. Il m'attend trois quarts d'heure, après m'avoir abordé trente secondes. « Je resterai autant de temps qu'il faudra, et vous me remercirez ». Je suis avec deux avocats de mes amis : Roland Dumas et Pierre Gautherat. Nous nous attardons auprès d'autres confrères nous bavardons du problème algérien. Cela dure trois quarts d'heure à une heure. En bas, Pesquet m'attend. Mais nous avons soif d'avoir parlé, et Roland Dumas, m'entraînant au bar, Pesquet nous y rejoint, jovial, aimable. Il propose même à mon confrère de lui faciliter la location d'une villa en Normandie. Cela dure encore une demi-heure. Je m'en vais seul. Je gagne mon bureau de la rue du Mont-Thabor. Il me rattrape. « J'ai quelques mots à vous dire ». Enfin, il aura dix minutes à un quart d'heure d'entretien avec moi après avoir attendu une heure et demi ! Que me dit-il ? « Moi, je suis un ultra. J'arrive d'Alger. Je peux vous dire qu'il va y avoir une vague d'attentats. Vous êtes très menacé, vous êtes en tête de liste. Je tenais à vous prévenir ». — « Pourquoi faites-vous cela ? » — « Comme cela, mais un homme, même le plus mauvais, peut avoir de l'estime pour un adversaire ».

Je fais quelques pas. Je rencontre par un hasard providentiel un promeneur, Wladimir Porché, ancien Directeur général de la Radio. Je lui dis un mot de la conversation précédente. C'est le 7 octobre. Et pendant sept jours, Pesquet téléphonera ou fera téléphoner à mon bureau pour me rejoindre. Je l'écarte jusqu'au 14 où, lassé et intrigué, montant aux Champs-Élysées, je lui dis, devant me rendre dans un journal ami : Je m'arrêterai au Marignan, si vous voulez me rejoindre, je vous consacrerai un moment ».

C'est le 14 octobre, l'attentat aura lieu le 15. Voici toutes mes relations avec ce personnage. Ce ne sont pas des préparatifs bien longs pour un complot d'envergure !

Le 14 octobre, notre rendez-vous est peu intéressant, sinon que mon interlocuteur me répète les menaces qui pèsent lourdement sur moi-même, et me fait d'aimables représentations sur ma sécurité. Cela suffit. Cela ne fait que s'ajouter à d'autres avertissements que je reçois sans cesse, de telle sorte que

celui-ci ne me paraît pas véritablement contraire à une certaine vérité.

Mais, impatienté de sa présence, je lui dis « cela suffit », quand il me déclare enfin qu'il a des choses très précises et urgentes, de caractère vital pour moi-même et ma famille, à me dire, et qu'il me les confiera le lendemain. Je lui dis : Si je vous reçois demain, je ne veux pas de rendez-vous clandestin, je vous verrai au Sénat ». Le lendemain il m'expliquera ce qu'il entend par la sécurité de ma famille — ce qui tout de même m'intéresse un peu. Que faire ? Je trouve normal de m'informer moi-même, mais de le faire dans un lieu qui ne prête pas à équivoque, le Sénat. Et pendant le temps que je lui accorde, je serai interrompu par l'un ou l'autre, comme cela se fait dans les enceintes des assemblées parlementaires. Et c'est là que je vais monter mon complot ! Quand, quelques jours plus tard, Pesquet lèvera le voile, il déclarera que c'est au cours de notre promenade initiale, que j'estime à un quart d'heure et qu'il estime, lui, à près d'une heure (mais c'est vérifiable, grâce au destin heureux qui m'a permis de rencontrer un ami au départ et un à l'arrivée) que je l'ai chargé d'agir pour mon compte. Vous m'entendez bien ! C'est à ce personnage, ultra entre tous les ultras, dont toute la conversation a été de raconter son arrivée à Alger le 13 mai avec Berthommier, qui se plaint de Debré en considérant que Debré a trahi sa cause, mais qui éprouverait une certaine sympathie pour Roland Dumas et moi parce que nous combattons le Gouvernement. C'est à lui que je vais confier la mission de commettre un attentat fictif, afin de compromettre les ultras ! Car, d'après lui, je suis d'accord avec Neuwirth et Chalandon pour cette besogne en simulant un attentat sur ma personne, ce qui permettra au Gouvernement Debré de perquisitionner chez les extrémistes. En un quart d'heure ! Je vais charger ce personnage de monter un attentat contre moi pour servir un gouvernement dont je suis le féal bien connu, étant entendu qu'à partir de ce moment-là, je laisserai les détails d'exécution à sa fantaisie puisqu'il a toute ma confiance ! C'est ainsi qu'une nuit, tard, dans Paris, dans un endroit désert, il se trouvera en face de moi avec un comparse que je ne connais pas, dont j'apprendrai le nom par les journaux, mais qui tout de même a dans ses bras une mitrailleuse ! Et dans mon « attentat simulé » avec un ultra parmi les ultras, ayant négligé de m'occuper des détails, je me trouve devant mes « nouveaux amis » qui tirent sur moi, des balles réelles, et à la merci d'une balle perdue ! Voici exactement le scénario auquel je me serais prêté ! Politiquement, pratiquement, il faudrait être fou pour croire que c'est possible ! Et pourtant, il y a à l'heure actuelle des Français qui se demandent s'il n'y a pas quelque chose de vrai là-dedans.

Voilà la provocation.

Mais, me direz-vous, comment avez-vous pu vous faire ainsi tromper ?

Parce que le problème n'est pas celui qu'on a cru. La presse amie, qui, instinctivement, a voulu prendre la défense d'un homme menacé, a cru comprendre qu'on avait d'abord voulu attenter à ma vie physique, puis à mon honneur. C'est le contraire. On a voulu attenter à mon honneur personnel et, à travers moi, déconsidérer une certaine catégorie de citoyens. Mais, je vous prie de m'entendre bien : si, pour une raison ou pour une autre, la machine avait déraillé dans



cette nuit, à la dernière minute, à l'attentat contre l'honneur aurait succédé l'attentat sur ma vie, je ne serais par revenu vivant. Enfin, quoi me trouvant devant ce fanatique et cet imbécile, dirigés par une équipe plus ou moins secrète dont nous allons parler, qui disposent de mon existence, s'ils savent que j'ai compris l'infâme provocation dont je suis la victime, ils vont me laisser repartir ? Vous y croyez ? Alors que dès le lendemain, la provocation va se retourner contre les milieux extrémistes ? Je dis qu'il y a eu attentat réel. Toute la différence repose sur peu de choses. Mes adversaires disent que je me suis livré à un attentat simulé. Je leur réponds : Il y a eu un attentat réel, mais manqué.

Mais, me répondra-t-on comment avez-vous pu vous engager sur cette voie dangereuse ? Mais parce que, légèrement ou pas, j'y ai été mis malgré moi. Oui, mis malgré moi parce que, tout de même, troublé par cette conversation, par les précisions de cet individu qui m'indiquait ce qu'il y aurait à faire pour le cas où...

Et puis, le dîner chez moi, les amis qui sont là, une promenade aux Champs-Élysées, l'achat du journal *Paris-Press* avec la déclaration de Neuwirth : « Les tueurs ont passé la frontière espagnole... ». Tard sans la soirée, je vais avec mes amis dans une brasserie de Saint-Germain-des-Près. Pourquoi suis-je dans cette brasserie ? Parce que, avant de partir sur des informations à la fois rassurantes dans le temps et inquiétantes dans l'espèce, le vote de l'Assemblée nationale ayant lieu la même nuit, il m'a dit : « A tout hasard, si vous passez par cette brasserie, il y aura peut-être des informations de dernière minute, j'aurais vu mes amis députés au Palais-Bourbon ».

A partir de ce moment-là, il pouvait écrire toutes les lettres préalables sur ma présence à la brasserie où il m'avait convié. Voilà, la provocation qui se démasque ! Cette lettre fameuse est d'ailleurs infiniment moins inquiétante qu'on pourrait le croire. Lisez-la...

(J'ai fait là une erreur de mémoire, explicable par le fait que la lettre n'a été lue par le juge qu'après huit heures épuisantes. Il est évident que je ne songeais à tromper personne, puisque je ne connaissais la lettre que par le juge qui l'avait en main et qu'elle était déjà dans le dossier des avocats adverses.)

Et maintenant, qu'advient-il ? On verra apparaître les faux papiers, les faux témoins, l'arsenal habituel de ce genre d'entreprise. Je n'éprouverai aucune fausse honte à vous dire que j'ai vécu les jours les plus pénibles de mon existence. Il n'est pas facile de supporter cette violence de boue ! L'impression est atroce d'être au creux d'une courbe, entouré de murs infranchissables. Que démontrer ? Que prouver ? Dans toutes les affaires de cette espèce, le premier réflexe de l'homme visé, c'est d'apercevoir que sa bonne foi n'a aucune chance d'éclater. Il est démuné de tout autre moyen que le cri d'innocence, que l'appel à l'amitié... Puis les jours passent. L'adversaire fait des fautes ; il en a commis, il en a eu tort, je ne lui dirai pas lesquelles. Car la bataille sera longue !

Ce qui importe aujourd'hui, c'est de connaître les raisons de l'extraordinaire avalanche de nouvelles et de fausses nouvelles, de l'impudeur de la haine étalée. Il appartiendra à la justice de démêler les actes de ce 15 octobre, de découvrir où se trouve la part de l'er-

reur et celle de la vérité. Ce ne sera pas commode. L'interprétation des mêmes faits diffère, fondamentalement, mais on ne peut expliquer l'attentat du 15 octobre si l'on n'essaie pas, d'abord, de le placer dans son contexte. Si j'ai monté une machination, il est évident que je suis responsable de l'attentat qui en est la conséquence. Mais si ce sont mes adversaires qui l'ont montée, l'attentat qui en est la conséquence a été fait pour me frapper.

Examinons de près la machination. Daniel Mayer, qui m'a fait l'amitié de m'inviter à cette réunion, et dont je dois dire qu'au-delà de ses qualités et de ses défauts, il a une vertu qui a, à mes yeux, un prix immense : c'est qu'il croit à ce qu'il fait. Daniel Mayer, donc, m'invite et me dit : parlez-nous de tout cela. Il a rappelé que j'étais ministre de l'Intérieur à l'affaire des fuites et de la Justice à l'affaire Kovacs.

L'affaire des fuites : à l'époque, je suis le ministre de Mendès-France. Je ne cherche pas à faire des comparaisons sollicitées, mais je suis obligé de constater que le premier ministre de l'Intérieur de Léon Blum a fini asphyxié, accablé de chagrin ; que le deuxième ministre de l'Intérieur de Léon Blum a sauté, déshiqué par une bombe, en 1941. Est-il vraiment anormal que le ministre de Mendès-France ait eu à faire face à l'affaire des fuites et à l'affaire Pesquet ? Les mêmes causes de haine finissent par produire les mêmes désordres.

L'affaire des fuites, qu'est-ce que c'était ? Une affaire de faux papiers, de faux documents. Un indicateur de police fabrique des faux papiers, et ces documents relatent ce qui se passe au Comité central du Parti communiste. Cet agent provocateur, cet indicateur, qui se fait payer de tous les côtés, invente les plus extraordinaires bruits, mais personne ne songe à douter de l'authenticité des papiers, ni des informations qu'ils contiennent. Les services spéciaux les plus compétents authentifient ce roman feuilleton. Et, là-dessus, le préfet de police de l'époque saisit le chef du Gouvernement d'une affaire d'espionnage d'après laquelle les Soviétiques seraient au courant de la politique atomique de la France, ce qui expliquerait aussi pourquoi les Américains ne veulent pas tenir la France au courant de leurs travaux atomiques.

Mais, comment renseigne-t-on le Parti communiste, donc Moscou ? Par des ministres qui trahissent. On cite Edgar Faure, Mendès-France, puis, comme je suis le ministre de l'Intérieur, que l'on va devoir affronter, c'est à moi qu'on s'en prend. Quand j'ai été alerté, j'ai constaté que l'officine Dides était une officine de faux papiers, protégée par le préfet de police. Je n'avais donc plus qu'à me séparer de ce dernier, auquel je ne pouvais plus faire confiance. Alors l'Etat tout entier a tremblé...

J'ai renvoyé M. Baylot. Je fais arrêter Dides (j'en ai fait aussi, hélas ! par là-même, un député), je le transforme en prévenu qui doit rendre des comptes du fond d'une prison, alors qu'il est commissaire central. Cela l'a enragé ! Qu'est-ce qui l'avait obligé à se faire l'intermédiaire d'un provocateur ? Une formidable campagne de presse s'est aussitôt déclenchée. La majorité politique de l'époque était bien fragile au sein de l'Assemblée de droite, élue en 1951. Seules l'émotion, la surprise au lendemain de Dien-Bien-Phu avaient fait craquer la majorité Laniel-Bidault. Aussi et malgré la vaillance de Mendès-France, le 5 février sui-

vant, nous étions renversés. L'affaire des fuites avait pables véritables, ont pu continuer librement leur mauvais travail.

Petit détail : au procès des fuites, Baranès, le fabricant de faux papiers, a pour avocat : Tixier-Vignancour.

Affaire Kovacs, en février 1957. Etant garde des Sceaux, je reçois un dossier qui émane de M. Robert Lacoste et transmis par le Parquet général d'Alger. Kovacs et ses comparses, font du contre-terrorisme. Au moment où l'on tire avec un bazooka du sommet d'un immeuble sur le bureau du général Salan, au moment où le rocket de bazooka tue le chef d'état-major de Salan — dont la veuve ne parviendra jamais à se faire entendre en justice, car les tribunaux militaires n'autorisent pas de partie civile — ce Kovacs est déjà coupable de seize attentats. C'est lui l'auteur de l'explosion de la casbah qui, à l'époque, provoqua l'indignation du monde entier.

On arrête Kovacs avec sept ou huit autres. Quels renseignements nous parviennent? « Moi, je n'agis pas pour mon compte, mais pour le compte d'une équipe civile et militaire, qui veut installer à Alger, à la place de Salan, un général qui fera le coup d'Etat (ce qu'a fait un an plus tard Massu). L'équipe civile a deux agents de liaison qui s'appellent Knecht et Arrighi. L'équipe militaire : Griotteray, actuel rapporteur général du Budget de la ville de Paris. Voilà des faits. On cite des noms, qui me valent des visites d'un certain nombre de personnes, haut placées aujourd'hui, qui s'inquiètent sans doute des développements de l'affaire Pesquet.

Je rappellerai la visite, entre autres, d'un parlementaire dont l'importance a grandi et qui est venu gémir dans mon bureau, en me disant : « Ne brisez pas ma carrière. D'ailleurs, n'ai-je pas envoyé une note à M. Guy Mollet pour lui dénoncer ces faits? » Cet homme était au Palais de Justice le 23 octobre dernier, au petit jour, quand je suis sorti de chez le juge d'instruction. Et, comme on l'interrogeait pour lui demander ce qu'il voulait, il a dit : « J'attends l'hallali ! »

Mais ces messieurs ont commis une erreur, c'est de me laisser vivant, avec ma main pour écrire et ma bouche pour parler. Pas un d'entre eux, et pas un de leurs actes, ne sera, dans les jours qui viennent, ignoré.

Mesdames, Messieurs, MM. Biaggi, Arrighi et quelques autres sont des assassins.

Mais ce sont les tribunaux militaires qui eurent à connaître de l'affaire Kovacs, en raison du régime spécial propre à l'Algérie. Il ne me restait qu'un moyen d'intervenir en tant que garde des Sceaux : c'était d'ouvrir une information contre les personnages dont le domicile était en Métropole : Knecht, Sauvage, Griotteray, Griotteray était au Maroc. Je demandai l'extradition. Il disparut en Espagne et ne reentra en France qu'après mon départ de la Chancellerie. Il est aujourd'hui l'élu U.N.R. de Paris. Kovacs, arrêté, les affaires furent réunies à Alger et on n'en entendit plus parler. Beaucoup plus tard, un jugement intervint. Kovacs arriva malade, et les juges militaires estimèrent que ce criminel pouvait être tranquillement mis en liberté provisoire. Il fut libéré. Quand son procès revint, lui, Kovacs, ne revint pas. Tous ses complices furent jugés sans trop de sévérité. Kovacs fut condamné à

avortée, le mauvais coup avait été évité, mais les coumort par contumace. Ses complices furent frappés de deux à dix ans de prison. Ils sont aujourd'hui tous libres.

Rappelez-vous l'assassinat de Lemaigre-Dubreuil. Tous les suspects ayant eu un rôle actif sont aussi en liberté provisoire. Les gens des fuites, de l'affaire Kovacs, de l'affaire Lemaigre-Dubreuil, se promènent tous librement, à Paris ou ailleurs. C'est un système de Gouvernement !

Un détail : affaire Kovacs, avocat de Griotteray, Biaggi; avocat de Kovacs, Tixier-Vignancour.

Affaire des fuites : avocat de Baranès, Tixier-Vignancour.

Affaire Pesquet : avocat, Tixier-Vignancour.

Les trois fois! Quelle étrange rencontre! Les mêmes armes, les mêmes procédés, les mêmes hommes!

Et tandis que, ainsi que je vous l'ai narré, je sortais à quatre heures du matin d'une épreuve douloureuse — on peut certes me détester, mais je vous avoue que je ne me suis jamais réjoui des heures terribles que doit vivre un homme lorsqu'il défend son honneur — il y avait à la sortie Biaggi, Arrighi, Le Pen, Lacoste-Lareymondie, Tixier-Vignancour. Ils occupaient le Palais de Justice. Comme s'ils en étaient les maîtres.

Je suis bien obligé de faire quelque relation entre tout cela, et de dire que l'affaire Pesquet n'est pas éloignée de ce que je viens de rappeler.

Il y a un procès à faire, et il faudra qu'il se règle devant les tribunaux; le cas échéant, devant les tribunaux du peuple! Il faudra que ce ramassis de malandrins, qui réunit Dides, Tixier-Vignancour, Biaggi, Arrighi, Le Pen, Baylot s'explique un jour. Je ne sais pas ce que je deviendrai, Mais d'autres que moi assureront la relève. Il n'est pas possible que cela continue.

Voilà comment il faut éclairer l'affaire Pesquet lorsqu'on en revient au point de départ.

Quand j'ai rencontré Pesquet, le 7 octobre, au Palais de Justice, à côté de lui, il y avait Tixier-Vignancour, et le premier mot que me dit Pesquet dans cette rencontre que je croyais de hasard, ce fut : « J'ai quelque chose d'important à vous dire et qui vous concerne. »

Tout ne sera pas dit ce soir, mais j'apporte des éléments pour votre réflexion. Il en viendra d'autres. Ici, et à vous, militants, collègues, amis journalistes, je dis ce que je sais. Vous en tirerez la nécessaire synthèse. Cela ne fait que commencer. Ajouterai-je simplement que je suis fatigué de tout cela, de ces vilennies, de ces bassesses. Je suis fatigué, mais je tiendrai le coup.

Je suis fatigué de voir mon fils ne plus savoir quoi penser, avec une maison toujours pleine de gens qui vont, viennent et qui parlent en tous sens. Je suis fatigué de penser qu'il peut se demander quel homme est son père. Je suis fatigué d'être obligé d'aller le chercher et le conduire moi-même chaque jour parce qu'on m'a dit que, si je continuais, c'est lui qu'on frapperait.

Je ne vous en dirai pas davantage, sinon que je vous remercie de m'avoir écouté.

## Daniel Mayer

Il est très difficile de présider ce soir. Je voudrais dire à François Mitterrand tout ce qu'a été notre immense émotion à tous, et combien, dans ce combat inégal, si nous apprécions l'habileté de ses adversaires, nous apprécions la qualité de son témoignage.

Vous avez évoqué, sans les nommer, des hommes que j'ai personnellement connus : Roger Salengro, Marx Dormoy.

Vous ne serez pas un nouveau Roger Salengro. Vous ne serez pas un nouveau Marx Dormoy !

Roger Salengro n'osait pas se confier. Dans la malheureuse petite cuisine de son médiocre petit appartement, il était seul. Et Marx Dormoy était seul en 1941, avec des policiers chargés soi-disant de le protéger, en réalité de le surveiller. Vous avez, vous, non pas ceux qui reconnaissent en vous un ami, ce serait insuffisant. Vous avez ceux qui reconnaissent leurs ennemis dans vos ennemis, car ce sont les mêmes. Leur solidarité, ce n'est pas le fait de savoir si vous avez eu raison ou si vous avez eu tort, car je

le répète, on ne sait pas ce que l'on ferait dans des moments semblables à ceux que vous avez vécus. Le monde est un peu trop frelaté. Les leçons de morale données lors des derniers soubresauts de la IV<sup>e</sup>, par les hommes de la V<sup>e</sup>, on peut les retourner aux nouveaux Messieurs. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit. C'est parce que le combat est un combat politique, que, si vous tombiez, après vous tomberaient, les uns après les autres, comme on arrache à un artichaut ses feuilles, tout ce qu'il y a de valable pour mener le combat de la République et de la Démocratie.

Et c'est pourquoi les hommes qui sont autour de moi, qui d'autre part peuvent confronter librement leurs opinions différentes sur tel ou tel problème, sont unis contre un ennemi commun.

Je demande simplement à mes confrères de la presse quotidienne, à ceux particulièrement qui sont politiquement éloignés de nous, de bien vouloir faire le récit poignant de ce qui a été dit, et de ne pas omettre certaines relations.

*Le Président Daniel Mayer donne ensuite lecture de deux textes de solidarité qui lui sont parvenus : l'un de « Tribune du communisme », l'autre des groupes « Reconstruction », de la C.F.T.C.*

Nous sommes convaincus que seule l'union de tous ceux qui veulent restaurer la démocratie pourra conjurer la menace fasciste et nous nous réjouissons en la circonstance de l'accord réalisé entre diverses organisations politiques et syndicales.

Vous pouvez donc, lorsque vous parlerez au nom des organisations qui ne délèguent pas leur propre représentant à la conférence de presse, faire état de la complète solidarité de « Tribune du communisme » avec le contenu et la forme de la manifestation.

Nous tenons à affirmer, une fois de plus, la solidarité des groupes « Reconstruction » avec toutes les organisations représentées à cette conférence de presse.

Des événements récents ont montré la fragilité de ce qu'il reste de démocratie dans notre pays. Dans une telle situation, l'action conjuguée de tous les démocrates est plus que jamais nécessaire.

Nous sommes persuadés que c'est la seule chance qui nous reste de faire front avec succès aux menées fascistes, et d'éviter à notre pays de glisser vers la dictature.

## Gilles Martinet

Après l'exposé de François Mitterrand, que nous attendions tous avec un immense intérêt, je serai bref.

Je voudrais simplement rappeler, en marge de cet exposé, un incident qui a marqué l'affaire des fuites.

Ceux qui soutenaient à cette époque que François Mitterrand était le ministre qui, sans crainte de trahir des secrets de Défense nationale, donnait des informations à *France-Observateur*, ceux-là faisaient état d'un rapport de police qui établissait que la voiture de François Mitterrand avait largement stationné devant le domicile de Roger Stéphane. L'histoire avait le mérite d'être vraisemblable. Nous pouvions voir quand nous le voulions François Mitterrand, et le fait qu'il soit venu chez l'un d'entre nous n'avait rien d'extraordinaire en soi. Mais cela ressemblait tout de même à un début de preuve. Le malheur était que François Mitterrand n'était jamais allé chez Roger

Stéphane. Nous sûmes ainsi que certains services de police étaient capables de forger contre le ministre de l'Intérieur lui-même de faux rapports. Nous sûmes un peu plus tard que ces services étaient ceux du commissaire Dides. Or, on me dit aujourd'hui que ce même Dides se promène partout avec un sourire triomphant. N'a-t-il pas déposé au *Bulletin Municipal de Paris* une question écrite sur le « pseudo-attentat » dont « aurait » été victime François Mitterrand, plus de vingt-quatre heures avant que Pesquet se soit fait connaître ?

Pesquet a fait ses déclarations jeudi dernier, et dès le mercredi après-midi le *Bulletin municipal* avait déjà reçu la question écrite de Dides, qui, notons-le au passage, a fait lui aussi partie du groupe parlementaire poujadiste.

La participation de Dides dans cette affaire est

incontestable. C'est lui qui a monté la provocation de l'affaire des fuites et la provocation de l'affaire Pesquet. A la Préfecture de Police, on le sait si bien que des gens vinrent immédiatement lui dire : « Bravo pour ta plaisanterie, tu as bien eu François Mitterrand! »

On peut sans doute appeler cela une plaisanterie, mais alors il faut ajouter que c'est une plaisanterie d'assassins.

Je voudrais maintenant faire une remarque plus générale : il y a actuellement une opération de camouflage qui vise à endormir l'opinion, non seulement à propos de l'affaire Pesquet, mais de tous les complots qui se sont déroulés, de l'aveu des dirigeants de la majorité, au cours de ces dernières semaines. Le nouveau régime cherche à endormir l'opinion parce qu'il ne tient pas à ce qu'elle voit son véritable visage, qu'elle voit comment se règlent les problèmes à l'intérieur de ce régime, non à travers des débats démocratiques, mais au moyen de pressions, de chantages, de menaces, de préparation de coups de force.

### Léon Mauvais

Prenant des notes pour cette conférence de presse, je me félicitais de sa tenue, non seulement parce que c'était une forme de protestation contre les bandes, les mouvements fascistes et leurs attentats, mais contre les mesures gouvernementales et l'interdiction du meeting de demain. Je me félicitais aussi que cette conférence de presse se tienne dans l'union, union plus que jamais nécessaire, comme le rappelait la C.G.T. dans son communiqué du 16 octobre dernier.

Après tout ce que nous venons d'entendre, ces constatations d'apparence banale n'en prennent que plus de valeur. C'est un premier enseignement que nous devons en tirer.

Je n'insiste pas sur le fait qu'il y a des dangers réels, non seulement pour les personnes, mais pour les organisations, dangers de développement des bandes et des mouvements fascistes, dans le cadre d'un régime de pouvoir personnel.

Nous devons être très attentifs à tout ce qui est mis en œuvre pour minimiser ces dangers réels et considérables. Dans ces jours derniers, on a mis tout en œuvre pour égarer les travailleurs, les Français et les Françaises, sur l'affaire Pesquet. On a dit et répété beaucoup de choses sur les conditions de l'attentat. Et les travailleurs se demandaient ce qu'il en était. Ils sont embrouillés, ils se posent même des questions quant à leur effort à développer contre le danger réel du fascisme. On sème le doute sur le sérieux du danger, et on le minimise de mille façons. Ce qui, pour Chalandon, était une tentative de subversion politique, pour Debré un complot, devient maintenant une toute petite chose, montée par des gens qui avaient intérêt à le faire, contre le pouvoir personnel. On minimise cette affaire qui est liée à ce que Neuwirth avait dénoncé dans la soirée du 15.

Nous devons en tirer un enseignement : même les machinations, les provocations, les tentatives d'assassinat, sont utilisées pour tenter d'empêcher l'union et l'action des forces ouvrières et démocratiques. Il ne faut pas se dissimuler cet aspect, il me paraît réel

D'un côté on dit : l'affaire Mitterrand-Pesquet? Une plaisanterie. Vous dénoncez des complots? Mais sont-ils sérieux? Et de l'autre, lorsque des journaux comme *L'Express* et *France-Observateur* donnent des précisions et des détails sur ce qui se préparait, et qui a abouti, non à un coup d'Etat, mais à un compromis entre le gouvernement et ceux qui le menaçaient d'un coup d'Etat, on les saisit. Car on ne veut pas que l'opinion publique découvre les aspects peu reluisants de ce nouveau régime.

Nous sommes ici des gens d'opinions différentes, des gens qui s'opposent sur un certain nombre de points, mais qui savent se retrouver sur un certain nombre d'autres, nous considérons que nous avons pour mission de réveiller l'opinion, et de lui dire qu'il n'est pas possible de se laisser tromper par ces mensonges, de se confier à la bienveillance tutélaire d'un homme qui ne prend en réalité position qu'en fonction des pressions et contre-pressions exercées sur lui. Oui, il est temps de s'unir pour imposer un certain nombre de choses, et d'abord la recherche de la vérité.

si je tiens compte en particulier des observations que j'ai pu faire récemment dans un département industriel.

C'est une raison supplémentaire pour appeler à l'union et à l'action contre les activités des bandes et mouvements fascistes, et contre l'ensemble des comploteurs du 13 mai.

Nous avons bien des raisons, à la C.G.T., de comprendre les dangers et de réagir contre eux. Je veux dire que, depuis le 13 mai, notamment, il y a des attaques contre des sièges d'organisations ouvrières et démocratiques, contre les Bourses du Travail, à Pau notamment, et contre des militants ouvriers. Des menaces ont été proférées contre des personnalités et militants divers, cependant que déjà des assassinats ont été perpétrés.

L'action contre le fascisme, pour la défense des libertés, se lie avec la cause essentielle du renouveau du fascisme en France. Celui-ci se développe sur la base de la guerre d'Algérie. Il y a donc nécessité d'union et d'action pour la défense des libertés et contre le renouveau du fascisme, mais aussi nécessité d'union et d'action contre la base de ce renouveau, la guerre d'Algérie.

La C.G.T. n'a cessé de dénoncer la guerre d'Algérie et toutes ses conséquences. Nous avons sans cesse appelé à l'union et à l'action pour la négociation. Nous devons maintenant comprendre encore mieux qu'il nous faut faire plus, à la fois contre les bandes et les mouvements fascistes, et contre la guerre d'Algérie.

Cette union réalisée ce soir, il faudrait mettre tout en œuvre pour l'étendre et la développer dans le pays. Il faut la faire, car je ne crois pas qu'il y ait maintenant beaucoup de militants pour penser que nous devons compter sur les pouvoirs publics.

Nous devons compter essentiellement sur l'union des masses et sur l'action des masses. Il est évident que si nous ne comptons pas sur l'action des masses mais sur le gouvernement, nous tomberions de haut.

Quand j'entendais tout à l'heure François Mitterrand rappeler toutes ces affaires (et il ne nous a pas tout dit, il nous a indiqué qu'il avait beaucoup d'autres choses à dire), quand je l'entendais rappeler comment tous ces assassins étaient en liberté, et que nous voyons que cela continue avec Pesquet et Dahuron, qui sont en liberté, eux aussi, je me disais : si seulement c'était un militant ouvrier qui ait fait le quart de cela, il n'aurait pas ce régime de faveurs, il ne serait pas en liberté ! Quand on demande à Pesquet sa profession, il répond : « J'ai une activité nationale ». Je n'ai pas besoin de vous dire combien

tout cela est choquant. Je répète que si un militant ouvrier en faisait le quart — hypothèse absurde, naturellement — on n'accepterait pas de sa part les explications et excuses données par Pesquet.

C'est pourquoi nous devons tirer de cet événement cet enseignement essentiel : nous unir plus que jamais, pour faire agir les masses; car c'est ce qui nous permettra, non seulement de faire établir la vérité, mais d'isoler, de faire disparaître les bandes et mouvements fascistes, et d'œuvrer au rétablissement de la démocratie française.

### Charles Lussy

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'ai tout à l'heure écouté avec attention et, parfois comme vous tous, avec émotion l'intervention de François Mitterrand.

Quelles que soient les hésitations, les incertitudes que nous pouvions avoir en entrant dans cette salle, quel que soit le jugement que, les uns et les autres, nous aurons à porter sur ce qui s'est passé le 15 octobre, il est un fait certain que nous savons tous : c'est que ses ennemis, qui sont aussi les nôtres, avaient toutes sortes de raisons valables à leurs yeux pour tenter de se débarrasser de lui par n'importe quel moyen.

Les gens qui avaient collaboré à l'attentat d'Alger et à l'affaire des fuites, pouvaient se dire : tant que Mitterrand sera libre d'agir, nous ne pourrons plus dormir tranquilles. Ayant à choisir entre l'assassinat physique et l'assassinat moral, ils ont pu hésiter, et je me garderai bien de porter le moindre jugement dès à présent sur ce qui a été en réalité.

Tout à l'heure, comme Daniel Mayer et beaucoup d'entre vous, lorsque François Mitterrand citait des hommes qui furent nos amis, les deux ministres de l'Intérieur de Léon Blum, Roger Salengro et Marx Dormoy, des réflexions que vous comprendrez s'imposaient à mon esprit. Pour Roger Salengro, on a eu raison de lui en essayant de le déshonorer, en le dénonçant, jour après jour, mensongèrement mais sans répit, comme un déserteur; un jour de misère et de désespoir, Roger Salengro, dont la femme était déjà morte des suites de la calomnie, Roger Salengro a mis fin lui-même à une existence dont le poids lui était devenu intolérable. Marx Dormoy, lui, seul à Montélimar, où la police de Vichy le tenait en résidence surveillée, a été abominablement déshonoré par une bombe placée dans son lit. Je pose la question suivante : supposons que, pour une raison quelconque, la bombe n'ait pas explosé, n'aurait-on pas dit dès le lendemain qu'il s'agissait là d'un faux attentat, d'une machination pour se mettre en valeur ? Puis-je rappeler, dans un passé plus lointain, ce qui se passa au moment de l'affaire Dreyfus, lorsque, au cours du procès de Rennes, un criminel tira sur l'avocat Labori, dont les interventions percutantes affolaient les faussaires, l'Etat-Major et la Réaction ? L'attentat fut manqué, Labori ne fut pas tué. Mais, dès le lendemain, toute la presse de droite fut unanime pour déclarer qu'il n'y avait pas eu d'attentat, que c'était une machination, et on fit là-dessus des chansons qui se voulaient ironiques et injurieuses...

Il faut retenir surtout de tout ceci le climat nouveau et étrange que nous vivons, le désarroi surtout de l'opinion publique.

La liberté de réunion ? Vous avez vu ce que les gens de droite ont essayé d'en faire à la Mutualité, où on tenta, sans succès du reste, d'empêcher la réunion de se poursuivre normalement. La liberté de la presse, à de très rares exceptions, elle n'est plus qu'un principe. La presse elle-même accepte de se mettre en condition et de taire ce qui devrait être dit pour que cette liberté de la presse fût une réalité. La liberté individuelle, enfin, vous savez bien qu'elle rencontre peu de respect chez certains dont on ne se rend pas compte à quel point la liberté des individus et les droits de la vie humaine leur sont peu de chose dès lors qu'il s'agit de poursuivre des desseins qu'ils prétendent grands et qu'ils couvrent abusivement du drapeau national, alors qu'ils sont mesquins et bas, et ne visent pas à autre chose qu'établir dans ce pays un régime qui n'aurait plus rien de commun avec la démocratie.

Le problème pour nous, beaucoup plus que de porter un jugement sur aujourd'hui et hier, c'est de savoir ce que nous ferons demain.

Roger Salengro et Marx Dormoy, Daniel Mayer vient de le rappeler, s'étaient trouvés trop seuls devant leur sennemis. Nous ne laisserons pas François Mitterrand dans cette solitude, a-t-il ajouté. Encore faut-il que chacun d'entre nous puisse dans sa propre volonté une détermination qui aille au-delà de ces paroles.

J'ai été à la fois heureux et attristé, tout à l'heure, de voir des jeunes gens, grands et forts, quitter la salle pour préparer et garantir la sortie de François Mitterrand. Mais est-ce un régime qui puisse durer que celui dans lequel on est obligé de protéger ainsi un citoyen contre une bande de malandrins assurés probablement de certaines complicités policières ?

Une question reste posée à laquelle jusqu'à présent aucune réponse n'a été faite. Comment l'agent Pesquet pouvait-il avoir à sa disposition une voiture qui n'était pas la sienne, et une mitraillette dont je ne sais pas que les citoyens français ont le droit d'en avoir en leur possession ? Si réponse claire et contrôlable n'est pas donnée à cette question, nous ne saurons jamais la vérité sur la machination Pesquet !

Les discours que nous prononçons aujourd'hui, je veux le dire en conclusion, ont moins de valeur que ce qui compte avant tout dans cette réunion, notre présence à cette tribune. Non pas par ce que nous

sommes, mais par ce que nous représentons de volonté d'union contre le danger commun, d'union de toutes les forces démocratiques.

Je vous demande de prendre au sérieux la situation où nous sommes. Dans un passé qui n'est pas si lointain, la République (la III<sup>e</sup>), a connu un danger analogue un certain jour de 6 février. Il a suffi que, dans toutes les villes de France et dans les plus petits villages, le peuple de ce pays se mette en marche, pour que ce danger soit écarté et que les forces mau-

vaises qui se croyaient déjà victorieuses reculent.

Vous, qui êtes réunis dans cette salle, une même volonté et une même foi vous animent ; mais il faut nous tenir prêts pour des réunions plus importantes que celle-ci, dans des salles plus grandes où il faudra que le service d'ordre soit établi avec assez de force pour que nos adversaires n'aient même pas l'idée de tenter la moindre opération. Peut-être faudra-t-il aussi nous préparer à des actions plus vigoureuses encore. Pensons au 12 février, et déclarons que nous sommes prêts, s'il le faut, à le recommencer !

## Roger Garaudy

Chers amis,

Daniel Mayer a eu raison de rappeler les raisons qui nous rassemblent et la signification du contrat politique que nous sommes décidés à signer entre nous.

Je voudrais seulement faire deux remarques, montrer la signification de la conférence de ce soir.

Notre réunion a un double intérêt :

1<sup>o</sup> Faire la clarté sur les raisons qui nous réunissent, sur la nature des menaces qui pèsent sur nous.

2<sup>o</sup> Montrer quel est le moyen de faire face à cette menace, à savoir l'unité des forces démocratiques.

En ce qui concerne la nature de cette menace, nous sommes amenés à dire que la menace fasciste actuelle est la conséquence directe de la continuation de la guerre d'Algérie.

Le 13 mai, les partisans de la guerre ont renversé le régime pour continuer la guerre.

Aujourd'hui, le général de Gaulle a été contraint de reconnaître et de proclamer le droit à l'auto-détermination. Il s'agit d'une proclamation de principe, dont la réalisation pourrait être définitivement reculée. Mais, après la déclaration du F.L.N., il est apparu à l'opinion que la négociation et la paix étaient immédiatement possibles. Dès lors, le plan des ultras sera clair : pour empêcher la négociation, il faut empêcher les partisans de la paix en Algérie de poursuivre leur campagne en faveur de la négociation.

Les déclarations de M. Neuwirth sont révélatrices. Certes, ce n'est pas une nouvelle idée que d'assassiner ses ennemis politiques. Mais, à l'époque où nous vivons, force est bien de remarquer qu'on peut se

promener avec du matériel militaire, transporter du plastic dans sa voiture, des mitraillettes, faire un carton sur la voiture d'un ennemi politique, s'en vanter... et sortir librement des locaux de la police.

Il s'agit d'un véritable complot, organisé et continué en permanence par ceux qui veulent poursuivre la guerre en Algérie. La terreur fasciste s'organise.

Quels sont les moyens d'y faire face ? Le seul fait de cette réunion en suggère les moyens. Le problème, pour les républicains, c'est de s'unir. La réunion prévue pour demain était une première riposte, un premier acte d'union appelé à un grand retentissement que prouve la mesure du gouvernement. Raison de plus pour renforcer cette union. Le Parti communiste y contribuera. Il se souvient des leçons du passé ; en 36, le fascisme a reculé devant le Front populaire ; en 44, il fut vaincu par l'union dans la Résistance. L'union a été un élément déterminant, et c'est la rupture du Front populaire qui a permis au fascisme pro-hitlérien de prendre sa revanche. Dans la Résistance, l'union s'était réalisée, et, là aussi, c'est la rupture de cette union, les exclusives anti-communistes qui, en divisant la gauche, l'ont rendue impuissante en face de ses ennemis, qui ont permis aux partisans du pouvoir personnel de détruire les institutions républicaines.

Il est temps pour faire front au fascisme renaissant que s'unissent toute la gauche française, tous les démocrates.

Charles Lussy rappelait tout à l'heure que c'est le moyen de remporter la victoire. Le Parti communiste, pour sa part, est prêt à ce large rassemblement pour remporter une victoire qui sera celle de la démocratie, celle de la République, celle de la France.

## Denis Forestier

Mesdames, Messieurs, Chers Camarades,

Je crois que nul ne s'étonnera de la présence ici, à cette tribune, du représentant de la Fédération de l'Education Nationale et du Syndicat National des Instituteurs.

Sur le thème de la défense des libertés, nous avons, nous, éducateurs, trois raisons d'être présents :

La première raison est d'ordre syndical. Nous avons fixé par nos Congrès notre action. Pour nous, les libertés syndicales s'inscrivent dans un contexte général de libertés dont elles sont inséparables et sans lesquelles leur libre exercice ne saurait être garanti.

Un climat où les libertés sont foulées au pied, commence, pour le travailleur, non seulement par l'aliéna-

tion des libertés politiques, mais surtout et d'abord par l'aliénation et la mise sous le boisseau des droits économiques et sociaux qui sont les siens, et qu'aucune proclamation solennelle, comme par exemple la Constitution, ne lui a encore reconnus.

Nous avons aussi des raisons humaines. Le climat présent rappelle un peu trop le climat qui a armé le bras de l'assassin de Jean Jaurès. Au procès de l'assassin de Jean Jaurès, on a peut-être trop oublié les raisons de l'assassinat. Après bien du temps, après une guerre de quatre ans, on a jugé l'acte d'un fou en tant qu'acte individuel. Or, il était la conséquence d'une campagne collective d'excitation au meurtre, tout comme celles menées contre Roger Salengro et contre Jean Zay. Je me rappellerai toujours, pour ma part, la parole de Maurras, disant, après que Fran-

cisco Ferrer eût été fusillé : « Il n'est peut-être pas coupable, mais, par les idées qu'il défendait, il provoquait une révolution. Donc, il était coupable. »

Raison universitaire : il serait paradoxal que les enseignants de l'Université et de l'École républicaines oublient que leur école et leur université ne connaissent jamais d'attaques aussi violentes qu'au moment où la République est mise sous le boisseau ; qu'au moment où sont aliénées, de façon directe ou indirecte, les libertés. Je ne puis oublier juin 1940, des camarades devenaient les boucs émissaires de la défaite, je ne puis oublier que c'est à chacune de ces périodes malheureuses que les mêmes attaques recommencent et s'exercent sur l'École de la République, parce qu'elle est d'abord et avant tout l'école de la Liberté.

Vous avez entendu à cette tribune, sur des points qui sollicitent notre attention commune, des jugements différents. Et c'est en faisant cette confrontation démocratique que, précisément, nous défendons la liberté. Mais, pour aller de l'avant, et je le dis avec force, il faudra d'abord que nous connaissions les limites de notre compagnonnage. Face aux forces coordonnées qui sont en face de nous, il n'est pas possible qu'une action de masse soit menée sans que, par avance, dans nos rangs, la confiance réciproque soit revenue. Et elle le sera quand toutes les formations démocratiques refuseront d'accepter, pour leur compte, qu'en aucun point du monde et en quelque

territoire que ce soit, l'homme, entité naturelle, soit sacrifié à la Raison d'Etat.

La défense des libertés — dont l'épisode tragique qui nous réunit ici n'est qu'un des aspects, qui dépasse peut-être l'intéressé dont l'émotion profonde nous a tous bouleversés — exige de chacun d'entre nous que, d'abord, dans sa propre organisation chaque adhérent devienne un militant. Il est plus facile de réclamer peut-être dans quelque chose de confus une action réunissant sur les données passionnelles et émotionnelles, que de faire, dans la propre organisation que l'on a choisie, une action de raison et de volonté.

Le premier acte positif exige que, à l'intérieur de toutes les organisations, les camarades affirment de façon très nette et publiquement qu'ils ne laisseront pas toucher à leurs militants responsables.

J'ai été de ceux qui, au lendemain du 13 mai et du 18 mai, ont subi bien des pressions épistolaires. Ces pressions sont restées vaines surtout parce que les organisations enseignantes, le 30 mai ont fait la démonstration, par une grève massive, qu'elles se refusaient à l'aliénation des libertés.

Nous ne ferons jamais d'action plus efficace qu'en demandant d'abord dans nos rangs la cohésion et la discipline et dans l'action commune le respect d'un contrat exigeant mais nécessaire sur la défense des libertés.

### Daniel Mayer

Je n'ajouterais pas un discours supplémentaire à ceux que vous avez entendus, mais je voudrais vous faire deux recommandations.

Le combat ne fait, en réalité, que commencer. Vous aurez des informations contradictoires qui, peut-être, par moments, vous troubleront. Je vous demande de ne pas prêter une oreille attentive à tous ceux qui iront çà et là vous disant : « Il n'y a pas de fumée sans feu. » Je vous demande de faire confiance, avant tout et tout d'abord, à la raison, d'éloigner de vous tous les credo, tous les dogmes, toutes les raisons d'Etat, toutes les vérités toutes faites parce que ce seraient alors de pseudo-vérités, de raisonner vous-même et de nous aider à mener le combat de la recherche de la vérité.

La deuxième observation est que nous manquons

de moyens d'information, que nous en manquerons de plus en plus, jusqu'au moment où nous les retrouverons tous à la fois. Nous sommes dans une période qui, sur le plan de l'abêtissement systématique, organisé et toléré de l'opinion publique, rappelle l'époque de Vichy, dans une période où l'on saisit les journaux courageux jusqu'à ce qu'ils commencent à défaillir sous le coût de difficultés bancaires, dans le régime de l'arbitraire le plus total en matière d'information. Je vous demande donc de n'accueillir les vérités officielles que comme des vérités fabriquées, et je vous demande de répandre tout autour de vous, même si vous n'êtes pas d'accord avec la doctrine qui les inspire, toutes les feuilles sans exception qui, çà et là, pourront vous permettre de retrouver le lent cheminement vers la vérité, c'est-à-dire, finalement, vers la justice.

## RÉSOLUTION

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 19 octobre 1959,*

*S'alarme du climat pré-fasciste qui se développe en France et dont témoignent les menaces de mort contre des hommes politiques, des journalistes, des fonctionnaires, des avocats, même des membres du Gouvernement, et, venant après de nombreux actes de violence, l'attentat dont vient d'être l'objet M. François Mitterrand,*

*Fait appel à l'opinion publique pour exiger du Gouvernement qu'il recherche activement les inspirateurs et auteurs de ces crimes pour que la Justice soit mise en mesure d'exercer une répression exemplaire.*

*Le Comité Central prend acte du fait que les pouvoirs publics semblent s'orienter dans ce sens et il s'engage à tout mettre en œuvre pour que cette voie soit suivie sans défaillance et dans la légalité.*

## LES CAMPS DE REGROUPEMENT

A. M. Daniel Mayer

Alger, le 30 juin 1959.  
(Date d'arrivée : 27 juillet.)

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 21 avril 1959, me signaler l'intérêt que les membres de la Ligue Française des Droits de l'Homme manifestaient à l'égard des populations regroupées et me demander quelles dispositions avaient été prises en leur faveur.

Je ne crois pas inutile, avant d'évoquer ces dispositions, de revenir sur la notion même de regroupement et sur les problèmes concrets qui ont pu se manifester à ce sujet.

En effet, les données de base du problème sont trop souvent méconnues. Je crois nécessaire, en particulier, de souligner une fois de plus que le rapport auquel vous faites allusion et dont la presse a reproduit d'importants fragments est le fruit d'une initiative individuelle (et non de la mission d'enquête effectuée à ma demande) et que, fondé sur une connaissance partielle de la situation des regroupés d'une seule région, il apporte des renseignements et une information qui ne sauraient être généralisés.

Les regroupements sont nés des mouvements de population consécutifs à la situation d'insécurité que fait régner la rébellion dans de nombreuses régions d'Algérie. Ces mouvements sont tantôt provoqués par l'autorité militaire soucieuse de soustraire les populations à la pression directe du F.L.N. et de priver ainsi celui-ci des possibilités de recrutement, d'hébergement et de ravitaillement qu'il s'était acquis, tantôt spontanés, les habitants des douars de régions peu accessibles venant s'agglomérer autour d'une S.A.S. ou d'un poste militaire auquel ils demandent protection.

A cette description du fait lui-même et de ses causes, je veux encore apporter deux précisions :

L'opinion métropolitaine sensibilisée, depuis le dernier conflit mondial, aux problèmes de réfugiés et de personnes déplacées, a cru, sur les dires d'informateurs de plus ou moins bonne foi, se trouver en présence d'un phénomène analogue. Il n'en est rien. Les regroupés sont rarement déplacés de plus de quelques kilomètres et, très souvent, il s'agit seulement de substituer à un habitat dispersé un habitat concentré.

En second lieu, ce mouvement de populations va dans le sens inéluctable qui marque l'évolution de la géographie humaine. La métropole a connu et connaît encore l'abandon des montagnes pour le plateau et pour la plaine ; elle a connu la concentration d'habitats précédemment dispersés, en agglomérations villageoises, conséquences du progrès, mais aussi condition de progrès nouveaux.

Les méthodes de combat des rebelles, leurs exactions, leurs vols et leurs crimes ont entraîné des réactions des populations, lassées de ces « grandes compagnies », et des ripostes de l'armée, protectrice du fellah, comme le donjon l'était jadis du paysan.

Ces actions et réactions ont précipité un mouvement, je le répète, inéluctable et irréversible.

C'est l'ampleur du mouvement et sa précipitation qui créent, en vérité, aux responsables de l'Algérie le vrai problème du regroupement.

Comment le régler ?

Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience en battant sa coulpe sur la poitrine de l'armée ; celle-ci a dû faire face à des nécessités auxquelles, mises à part les quelques erreurs inévitables des exécutants, personne n'aurait pu répondre autrement.

Il ne s'agit pas de se donner bonne conscience par quelques œuvres de charité, bien sûr utiles, mais qui ne sont pas à la dimension du problème.

Ce n'est pas un jugement moral qui y portera remède, mais bien la prise de conscience par chaque Français, surtout métropolitain (1), de sa responsabilité dans le sous-développement de l'Algérie, et la claire perception du devoir qui lui incombe pour effacer le plus promptement possible des années de négligence et de retard.

Examinons maintenant les problèmes concrets que pose l'apparition des regroupements. Certains d'entre eux n'ont aucun caractère spécifique : il s'agit de l'habitat et de l'alimentation en eau. Le plus souvent, le douar traditionnel ne comportait lui-même que des mechtas primitives et l'approvisionnement en eau était réalisé dans des conditions défectueuses aux prix d'allées et venues constantes entre le village, un puits ou un oued voisin. Lorsque les autorités se préoccupent d'assurer un toit et une fontaine au nouveau groupe qui se crée, elles s'efforcent de résoudre un problème qui — dans la phase antérieure — existait déjà, mais pouvait plus facilement rester ignoré parce qu'il se dissimulait dans des djebels peu accessibles. Ainsi, le regroupement ne peut que renforcer chez les responsables civils et militaires la conscience de la nécessité d'améliorer le niveau de vie des populations rurales.

Ces migrations font aussi apparaître certaines difficultés propres : dans la mesure où les intéressés ont perdu tout ou partie de leurs moyens de subsistance traditionnels (champs, troupeaux) et se trouvent dans un milieu naturel qu'ils ne connaissent pas (plaine au lieu de montagne, par exemple), une réadaptation aux conditions nouvelles est nécessaire. Dans une première phase — qui doit rester aussi brève que possible — l'assistance administrative pure et simple sous forme de fournitures gratuites d'aliments et de vêtements est souvent inévitable ; mais il est clair qu'il serait financièrement ruineux et psychologiquement déplorable de s'installer dans cette économie de « charité ».

Il est indispensable que très vite le potentiel de main-d'œuvre inemployée soit utilisé, que la population se remette au travail, puisse assurer elle-même le soin de sa subsistance d'abord sous forme d'auto-

(1) N'oublions pas que dans le budget spécial de l'Algérie, financé par les seuls contribuables algériens, est inscrit un crédit de plus d'un milliard destiné essentiellement à payer la nourriture et les vêtements donnés aux populations les plus misérables des regroupements.



consommation, puis, peu à peu, par insertion dans une économie de marché.

C'est à cette idée que correspondent les différents aspects de la politique entreprise en faveur des regroupements, qui s'est concrétisée dans le lancement du programme des « Mille villages ».

Cette politique est d'abord l'œuvre des services techniques traditionnels qui ont reçu consigne d'appliquer en priorité leurs moyens au profit des populations regroupées : Commissariat à l'Habitat rural pour le logement, Direction des Travaux publics pour la construction de pistes d'accès, Direction de l'Agriculture et Sections administratives de Prévoyance pour la mise en culture des terres, le crédit agricole, la fourniture d'instruments aratoires, Direction de l'Hydraulique pour l'aménagement des points d'eau et l'irrigation; parallèlement la Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation rurales (CAPER), qui est chargée de la mise en œuvre de la réforme agraire, a prévu dans son programme d'achats fonciers une tranche spéciale destinée à l'acquisition de terrains situés à proximité des regroupements et susceptibles de fournir à leurs habitants les moyens de subsistance nécessaires.

Pour donner l'impulsion aux services techniques, et faciliter leur tâche, j'ai mis sur pied des missions administratives : équipes itinérantes qui groupent — au niveau de chaque préfecture et souvent de chaque arrondissement — un officier des Affaires algériennes et un ou deux spécialistes (agronome, hydraulicien, ingénieur des travaux). Elles sont placées sous l'autorité des préfets secrétaires généraux et régionaux et chargées de procéder sur place à une enquête sur tous les regroupements de leur circonscription; leur objectif est d'abord de rechercher parmi ceux-ci lesquels sont économiquement viables et doivent donc être maintenus et consolidés, lesquels au contraire ne sauraient être considérés que comme temporaires en raison, par exemple, de leur implantation défectueuse, et sont appelés à disparaître dès que l'amélioration des conditions locales le permettra. Après ce travail de recensement et de choix, les équipes doivent faciliter et contrôler la mise en œuvre des programmes d'amélioration réalisés par les différents services techniques.

Une première réunion des responsables de ces équipes s'est tenue en ma présence à Alger le 29 mai dernier; elle a permis de confronter leurs expériences personnelles, de m'informer des difficultés qu'ils avaient pu rencontrer dans leur tâche afin qu'il y soit porté remède, de dégager enfin les grandes lignes d'une doctrine d'action à appliquer dans l'ensemble du territoire algérien.

Le programme des « Mille villages » prend corps progressivement.

Au regroupement succèdera — succède déjà — grâce à l'effort soutenu des responsables à tous les échelons, le village, unité sociologique et économique cohérente, symbole du mieux-être apporté aux populations du bled.

Encore faut-il, pour que réussisse l'œuvre entreprise ici, que tous, en métropole, nous apportent le concours le plus large; la bataille engagée contre le sous-développement algérien sera gagnée si, d'outre-Méditerranée, se manifeste un afflux constant de moniteurs, de techniciens, d'enseignants, de médecins, d'assistantes sociales.

Je ne puis mieux faire en terminant, monsieur le Président, que de vous demander de transmettre à

tous les adhérents de votre Ligue cet appel à une fraternité concrète qui ne se paie pas de mots.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Paul DELOUVRIER.

Délégué général du Gouvernement en Algérie.

P.-S. — Je vous prie de m'excuser de vous avoir répondu avec retard, mais votre lettre est arrivée précisément au moment où j'élaborais le programme de redressement de la situation. J'ai préféré vous répondre une fois ce programme effectivement mis en œuvre.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, notre correspondance pourrait être rendue publique. J'aimerais avoir prochainement votre sentiment sur ce point.

Je vous prie de croire à mon souvenir et à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P. DELOUVRIER.

## A M. Paul Delouvrier

Paris, le 4 août 1959.

Monsieur le Délégué général,

J'ai bien reçu, le 27 juillet, votre réponse, datée du 30 juin, à ma lettre du 21 avril vous entretenant de la situation dans les camps dits de regroupement. Je vous en remercie.

Vous me demandez si je suis d'accord pour publier notre correspondance à ce sujet. Je suis trop partisan de la liberté d'expression pour tous pour vous refuser l'occasion d'exprimer ce que sont vos desseins en une matière si délicate. Il est certainement bon que l'opinion publique soit effectivement mieux informée qu'elle ne l'est sur la complexité d'un problème qui brise la nation. Au surplus, vos intentions ne sont pas en cause. Ce qui l'est, et tragiquement, ce sont les moyens dont vous disposez, l'état d'esprit de ceux qui exécutent vos ordres, bref, votre autorité véritable. Il suffit de connaître la situation de certains camps pour ressentir tragiquement le fossé qui sépare les buts que vous fixez et la réalité quotidienne. De nouvelles révélations viennent d'être faites, et par des gens que leurs prises de position antérieures éloignent du soupçon de n'être pas de grands patriotes, entre le moment même de l'expédition de votre lettre et celui où je l'ai reçue, sur la misère, la famine, la mortalité infantile.

En dépit de vos efforts, croyez-moi, la seule solution au drame que vit la France, c'est la paix. Le seul moyen de la réaliser, c'est la négociation.

Je vous réitère mon accord pour la publication de cet échange de lettres. Permettez-vous à mon scepticisme de douter du nombre de journaux qui inséreront impartialement ma demande, votre réponse et ces quelques remarques?

Veuillez agréer, monsieur le Délégué général, l'expression de ma haute considération.

Le Président,  
Daniel MAYER

### Abonnés,

pour tout changement d'adresse  
envoyez la somme de 30 F

## SECTION D'ALGER

En sommeil ces dernières années, la Section d'Alger de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen a repris, depuis 1958, une activité nouvelle sans cesse accrue.

Elle s'est manifestée, au cours de l'année dernière, par ses interventions auprès des autorités concernant notamment les arrestations, les détentions arbitraires et, plus généralement, la défense des libertés individuelles des habitants de notre pays.

Sur le plan national, la Section d'Alger rappelle que les décisions du dernier Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen s'étaient prononcées en ces termes sur le problème algérien :

Le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme :

« Réaffirme la nécessité pour la France, pour ses institutions, pour son avenir, de mettre au plus tôt fin à la guerre d'Algérie par le seul moyen qui permette une fin durable : la négociation entre belligérants pour l'arrêt des hostilités. »

La Section d'Alger qui a milité dans ce sens au cours de l'année dernière est heureuse de constater que les objectifs de nos gouvernants progressent vers un but identique.

En effet, le principe, uniformément admis, de l'autodétermination des Algériens implique forcément la négociation avec ceux qui se battent.

Mais, de plus, le cessez-le-feu étant intervenu, lorsqu'il sera permis aux Algériens de se déterminer eux-mêmes, il convient que la liberté du vote ainsi que la liberté d'expression au cours de toutes les campagnes électorales soient assurées. Ce résultat ne sera obtenu qu'autant que toutes les armes se seront tuées, que tous les combattants se seront retirés.

La Section d'Alger lance un appel pressant pour que soit immédiatement entamé le processus qui aboutira au cessez-le-feu et à la paix.

Elle est persuadée que de cette paix tant attendue, une Algérie nouvelle, totalement décolonisée, verra enfin le jour avec l'adhésion unanime de tous ses habitants.

(7 et 17 Novembre 1959.)

## MARIUS CRAPANNE

*C'est pendant que se tenait à Rouen une manifestation organisée par la Section locale en l'honneur de Jean Jaurès qu'est décédé, le 16 septembre dernier, Marius Crapanne, Président d'honneur de la Fédération de la Seine-Maritime.*

*Inattendue, cette nouvelle a été d'autant plus vivement ressentie par les ligueurs de la région rouennaise où il militait de longue date. La simplicité de sa vie personnelle, la chaleur et la constance de ses convictions démocratiques lui avaient attiré l'unanimité des sympathies et lorsque, après le 13 mai 1958, fut créé le Comité de Défense de la République, c'est à l'unanimité que les groupements de gauche y participant le désignèrent comme Président. Ce choix était fondé certes sur les qualités de propagandiste de Crapanne, mais plus encore sur les actes qu'il avait accomplis au soutien de ses convictions. Chacun savait, en effet, qu'il n'avait pas marchandé ses efforts et que, notamment, de 1933 à la guerre, il s'était largement consacré à l'accueil des enfants espagnols et des réfugiés allemands, victimes les uns et les autres du totalitarisme. Ennemi déclaré de l'hitlérisme et du fascisme, il avait su ainsi traduire dans la réalité le secours que leurs victimes attendent de la solidarité des démocrates.*

*La sympathie unanime et raisonnée que lui manifestaient les milieux libéraux fit qu'en 1947 Marius Crapanne fut porté à la présidence du Comité de Défense laïque.*

*Guide perspicace et vigilant, inflexible dans la défense de la personne humaine, attaché à la Paix universelle, il fut un grand Président de l'active Fédération normande. Nul mieux que son ami, son cher A. Vallée, témoin quotidien de sa lutte, ne pouvait dire combien la perte est grande pour la Ligue. Il le fit d'abord dès le 18 septembre, devant la dépouille du disparu, sa famille et ses très nombreux amis, retraçant la carrière de l'ancien Président fédéral.*

*Le Secrétaire général de la Ligue s'associa à l'hommage et vint dire combien le Bureau et le Comité central étaient douloureusement frappés par cette disparition et combien ils souhaitaient que Crapanne servit d'exemple, pour la constance dans les convictions, le dynamisme dans l'action, à tous les Collègues de la Région rouennaise et de la Ligue tout entière.*

*Modeste mais efficace, mesuré mais intransigeant sur les principes, Marius Crapanne incarnait la position permanente de la Ligue. Il doit servir de modèle aux jeunes militants auxquels, inlassablement, il faisait appel.*

*Que celui-ci reste entendu !*

Pierre COUTEAU.

## SUR LA MORT D'ÉDOUARD HERRIOT

Que les lecteurs des « Cahiers » se rassurent : nous ne prendrons pas l'habitude de publier les discours de réception à l'Académie française.

Toutefois, celui de M. Jean Rostand, sur Edouard Herriot, contient des accents et des définitions tels que nous sommes heureux d'en reproduire quelques passages.

C'est tout d'abord la voie par laquelle l'esprit du jeune Edouard Herriot chemine :

« Au sortir de l'école, il semble promis à la sûre et calme ascension universitaire ; ses débuts de professeur sont heureux, de sa carrière future ils présagent l'éclat. Mais voici qu'en février 1898, dans une France tout enfiévrée par l'une des plus rudes querelles qui aient troublé son histoire, retentit la grande voix qui va mettre les consciences en demeure. Zola « accuse », et si péremptoire est son accent qu'on ne pourra plus désormais rester neutre dans l'Affaire : il faut se joindre à l'accusateur, ou à ceux qui veulent étouffer son cri.

« Hésitant jusque-là, Herriot — qui enseigne dans un lycée de Lyon — prend parti pour Dreyfus ; il s'inscrit à la Ligue des Droits de l'Homme. Devant des auditoires popu-

lares, il défendra la noble cause de l'innocence aux prises avec la raison d'État ; il connaîtra la chaude sensation d'émouvoir, de persuader, de communier avec une foule. Ainsi éprouve-t-il sa puissance oratoire, et en lui, peu à peu, s'affirme la pensée qu'il pourrait un jour, échangeant la chaire contre la tribune, se donner le pays tout entier pour amphithéâtre.

« En 1904, il se présente aux élections municipales de Lyon sous l'égide du parti radical-socialiste ; en 1905, il est élu maire ; la même année, il prend son doctorat ès lettres. Dès lors — âgé de trente-trois ans — Herriot a donné les prémices de la triple activité politique, municipale, littéraire, qu'il exercera toute sa vie durant. »

C'est ensuite cette définition de la laïcité :

« Il faut bien, quand on parle d'Herriot, prononcer fortement le terme de laïcité, mais en veillant à le dépouiller des intentions agressives qui trop souvent le dénaturent. Herriot voit dans l'idéal laïque le seul qui soit à la dimension du pays, et, partant, le seul capable d'en préserver l'unité spirituelle.

« Dans l'enseignement qu'on distribuera aux jeunes citoyens, s'interdire toute pesée confessionnelle ou philosophique, former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler, leur communiquer une force dont ils puissent faire leur force, les séduire au vrai pour les amener à leur propre vérité, leur donner le meilleur de soi sans attendre ce salaire qu'est la ressemblance : qui ne voit la difficulté de suivre à la rigueur un tel programme, mais en est-il un autre pour satisfaire une conscience ombrageuse quant au respect des âmes ?

« Quoi qu'on ait dit, Herriot ne mène point la guerre à l'idée religieuse. N'admettant pas — selon la noble formule de Gréard — que la « liberté de croire ne fût point partie de la liberté de pensée », il n'a garde de mésestimer les opinions

dont il se voit obligé parfois de contenir les effets. Dans la lutte où on l'entraîne, il s'interdit les mesquineries qui en fausseraient le sens. Ce grand libéral n'a pu être taxé de sectarisme que par des gens qui, cédant à un sectarisme inverse, s'obstinaient à combattre en lui un ennemi qu'il répugnait à être.

« Vertu capitale que la tolérance, proclamait Herriot ; et je m'assure qu'il donnait à ce mot un tout autre sens que celui qu'indiquent les dictionnaires. « Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher ? » Non, c'est respect et seulement respect qu'il faut entendre. Respect de l'opinion d'autrui, tant éloignée qu'elle soit de la nôtre. Respect qui a pour base le sentiment de ce qu'il entre de sacré en toute sincérité intime et aussi la vive notion de notre compréhension essentielle. Si nous avons pris mesure, comme il sied, des effrayants problèmes qui nous assiègent, si nous avons, une fois seulement, respiré le souffle interdisant de l'inconnu, comment le prendrions-nous de haut avec quelqu'un, et douterions-nous que nos divers parlars philosophiques ne soient les dialectes d'une commune ignorance ! »

On se souvient, enfin, des incidents survenus au moment de la mort d'Edouard Herriot, et dont nous nous étions fait l'écho dans une résolution du 31 mars 1957, dans laquelle le Comité Central de la Ligue disait notamment que « Guetter l'heure de l'inconscience pour s'emparer d'un être qui, dans la plénitude de sa conscience s'y était toujours refusé, apparaît comme une action aussi basse qu'ont pu l'être jadis les rapt de mécréants et leur conversion forcée au couvent. »

M. Jean Rostand y fait allusion dans les termes que voici :

« Evoquerai-je les derniers instants d'Edouard Herriot qui, à entendre certains témoignages, n'eussent pas été en harmonie avec toute sa vie de laïcité et d'agnosticisme ? On sait du reste quelle passion fut mise à commenter la prétendue contra-

diction entre les paroles de l'homme debout et les murmures de l'homme gisant.

« Nul n'ignore mes propres tendances philosophiques ; elles m'imposent d'autant plus de réserve, mais ce que peut-être

ai-je le droit de dire, c'est que toute dispute à ce sujet m'apparaît comme indécente et vaine. Gardons de les vouloir scruter, ces minutes suprêmes où, seule en face de soi, la conscience décide. Aussi bien elles ne nous concernent pas, elles ne nous appartiennent pas, elles ne font pas partie de l'histoire visible de la personne. N'avons-nous pas assez de toute l'œuvre, de

toute la vie d'Herriot, pour y porter nos curiosités, pour y exercer la partialité de nos jugements? Que la controverse ait le bon goût de s'arrêter à ce point. Trêve d'éclats de voix autour d'un lit de mort. Comme tout le monde, Herriot s'en est allé avec son secret. Silencieusement, pieusement, laissons-le conclure, comme il a pu, sa noble existence. »

*M. Jules Romains devait, dans son discours répondant à Jean Rostand, reprendre cette idée. Voici en quels termes s'est exprimé le collaborateur de l'Aurore :*

« Je tiens à lever un doute que vous avez exprimé vers la fin de votre discours. Des gens à coup sûr bien intentionnés, ont conclu, sur la foi de certaines apparences, qu'Herriot mourant avait renié la conception des choses qui avait été depuis

sa jeunesse celle d'Herriot vivant. Je puis vous assurer qu'il n'en a rien été. Herriot était un homme tolérant et courtois, qui ne repoussait la sympathie de personne. Il serait peu élégant d'en tirer des effets de propagande. »

*Nous n'avons, naturellement, rien à ajouter à ce témoignage de prix. Les démentis ultérieurs n'y ajoutent rien non plus.*

### DÉFENSE LAIQUE

*En juin dernier, le Comité Central de la Ligue avait répondu favorablement, on s'en souvient, à l'appel du Comité National d'Action laïque. Il avait invité les responsables des Sections de la Ligue à se mettre en rapport avec l'organisme correspondant du C.N.A.L. dans leur commune ou leur département, en vue de mener la bataille commune. Les premières manifestations ont été couronnées de succès. La lutte est loin d'être terminée, et le Comité d'Action laïque s'adresse de nouveau aux organisations qui peuvent se joindre à lui.*

*Le Comité Central de la Ligue recommande à ses Sections de se mettre ou de rester en contact avec ces organisations, et de prendre toutes dispositions avec elles pour continuer l'action laïque, conformément aux instructions du C.N.A.L.*

### OBJECTION DE CONSCIENCE

*La Ligue, fidèle à la position prise dès 1933, déclare qu'elle ne peut s'associer à l'action des objecteurs de conscience qui, si elle était généralisée, laisserait la Nation sans défense.*

*Mais, saisi de nombreux cas individuels d'objecteurs de conscience, où le désintéressement guidant ces derniers est indiscutable, le Comité Central n'a pas hésité à intervenir en leur faveur.*

*Il rappelle que, faute d'un statut légal, les objecteurs de conscience sincères se trouvent en fait condamnés à la prison perpétuelle.*

*Aussi, pour faire échapper les objecteurs de conscience à cette alternative, le Comité Central de la Ligue estime-t-il, après ses déclarations conformes de 1933 et de 1949, qu'à l'exemple de nombreux pays (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Danemark, Suède, Norvège, Hollande, République fédérale allemande, notamment), la France doit admettre la légalité de l'objection de conscience et prévoir l'organisation d'un service civil de plus longue durée que le service militaire, grâce à quoi l'attitude des véritables objecteurs de conscience comportera pour eux l'obligation d'un service pénible au bénéfice de la communauté nationale.*

(2 novembre 1959.)

### LIBERTÉ D'OPINION

*La Ligue des Droits de l'Homme s'élève contre des interdictions de se présenter au concours de l'E.N.A., signifiées récemment — au mépris de la jurisprudence du Conseil d'Etat — à des fonctionnaires soupçonnés d'opinions non-conformistes.*

*Elle renouvelle à cette occasion la protestation émise pour des cas analogues en 1956, et demande qu'il soit définitivement renoncé aux mesures illégales et arbitraires qui font de certains candidats aux concours administratifs des citoyens diminués.*

*La Ligue est consciente de défendre ainsi la liberté d'opinion consacrée par la Constitution.*

(9 octobre 1959.)

# NOS INTERVENTIONS

## La liberté d'expression

*La Ligue a souvent protesté contre l'interdiction, par mesure de police, de films ou de pièces de théâtre.*

*Le Tribunal Administratif de Paris a rendu en cette matière le 8 juillet 1959 le très intéressant arrêt qu'on lira ci-dessous :*

Considérant que s'il appartient à l'autorité de police de prendre les dispositions qu'exige le maintien de l'ordre, il lui incombe, dans l'exercice de ses pouvoirs, de concilier son action avec le principe de la liberté des représentations théâtrales qui, lorsqu'elles remplissent les conditions résultant des dispositions combinées des articles 13 et 1<sup>er</sup> de l'ordonnance du 13 octobre 1945, relative au régime des spectacles, ne sont pas soumises à l'autorisation municipale.

Considérant qu'il est constant que les représentations au théâtre de l'Ambigu de la pièce litigieuse *Le colonel Foster plaidera coupable* entraînent dans cette catégorie de spectacles, non soumis à autorisation; qu'il

ne ressort pas de l'instruction que, malgré les incidents qui ont marqué la première d'entre elles, la poursuite desdites représentations fut de nature à menacer l'ordre public dans des conditions telles qu'il ne peut être paré au danger par des mesures de police appropriées, lesquelles pouvaient être prises en l'espèce; que, dès lors, les requérants sont fondés à soutenir que l'arrêt attaqué du préfet de police interdisant de représenter cette pièce, est entaché d'excess de pouvoir.

Décide :

Article premier. — L'arrêt susvisé du préfet de police du 17 mai 1952 est annulé.

## Le régime des détenus nord-africains

Paris, le 6 juillet 1959.

Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous avons été saisis de trente-sept requêtes individuelles de détenus algériens annonçant leur décision de faire la grève de la faim pour appuyer leur demande de mise au régime politique.

La grève de la faim à laquelle ils se sont effectivement livrés mettant leurs jours en danger, nous vous avons adressé le 27 juin un télégramme vous demandant de prendre les mesures humaines qu'imposerait la situation. Nous avons eu la satisfaction d'apprendre le 1<sup>er</sup> juillet que les intéressés avaient renoncé à poursuivre sous cette forme leur protestation.

Nous savons qu'aux termes de la législation en vigueur, l'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat est une infraction de droit commun et que la prétention des détenus d'être admis au régime politique était, en l'état, irrecevable.

Il n'en reste pas moins que les intéressés, peu familiarisés avec l'analyse juridique des textes et dont les actes ont été inspirés par des convictions — ou même des passions — de caractère politique, sont intimement persuadés d'avoir commis un délit politique et ont le sentiment que le régime auquel ils pensent avoir droit leur est indûment refusé.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir examiner le problème posé par cette grève de la faim et, après que les détenus se sont inclinés, de faire un geste en leur faveur. Ce sont, d'ailleurs, des prévenus, non des condamnés, et que nous devons tenir pour innocents tant que le tribunal compétent ne les a pas déclarés coupables. Certains adoucissements, compatibles avec la discipline et avec les nécessités de l'instruction, peuvent leur être accordés.

Nous sommes persuadés que nous ne ferons pas appel en vain à vos sentiments d'humanité. Nous sommes persuadés aussi que les intéressés sauront comprendre que la France ne montre aucune faiblesse à leur égard, mais obéit à sa tradition constante de générosité.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général,  
Pierre COUTEAU.

Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 1959.

Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous avions eu l'honneur le 6 juillet dernier de vous soumettre quelques suggestions concernant le régime de détention des prévenus nord-africains incarcérés dans les prisons de la métropole. La loi leur refusant la qualité de détenus politiques, nous vous demandions d'examiner si certains adoucissements compatibles avec la discipline et avec les nécessités de l'instruction ne pourraient leur être accordés.

Vous avez bien voulu nous assurer le 9 juillet que ce problème avait retenu votre attention et que vous vous efforciez de lui apporter une solution.

Nous serions heureux de connaître les mesures que vous avez cru pouvoir prendre en faveur de ces prévenus.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le secrétaire général,  
Pierre COUTEAU.

Paris, le 30 octobre 1959.

Monsieur le Secrétaire général,

M. Michelet, garde des Sceaux, ministre de la Justice, me charge de vous accuser réception de votre lettre du 1<sup>er</sup> octobre, dans laquelle vous vous intéressez aux améliorations apportées récemment au régime de certains détenus nord-africains dans les prisons de la métropole.

De telles améliorations ont été effectivement apportées au régime des détenus, prévenus ou condamnés d'origine nord-africaine et, comme vous avez pu vous en apercevoir, le régime de ces détenus n'a pas donné lieu à de nouvelles difficultés.

Je pense que ce développement de la situation a pu dissiper certaines de vos préoccupations, et je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

J. ROVAN.

## Les discriminations politiques dans l'armée

Paris, le 24 novembre 1959.

A monsieur le Ministre des Armées,

Nous avons maintes fois protesté auprès de vos prédecesseurs comme de vous-même contre les mesures discriminatoires dont sont trop souvent l'objet de jeunes recrues, en raison des opinions politiques qu'on leur suppose, voire même en raison des opinions politiques de leurs parents. Des appelés sont écartés du peloton des E.O.R. ou éloignés de certains emplois sans que leur manière de servir justifie ces mesures et uniquement parce qu'ils sont soupçonnés de sympathie pour les partis d'extrême-gauche. Nous ne rappellerons pas que de telles discriminations sont contraires à la lettre comme à l'esprit de la Constitution, mais nous tenons à attirer votre attention sur les conséquences graves et parfois tragiques qu'elles peuvent entraîner. Les jeunes soldats ainsi traités en suspects en sont profondément affectés et cela d'autant plus que leurs sentiments patriotiques sont plus vifs.

On nous a signalé le cas de Michel C..., incorporé le

6 mai 1959 et affecté au Centre mobilisateur de V... où sa manière de servir était satisfaisante. Le 20 octobre, pour « raison de sécurité » il était muté à S... et affecté aux services généraux. En 1954, son frère aîné pour les mêmes raisons, avait été radié du peloton des E.O.R. Le père de ces jeunes gens est communiste, mais Michel C..., à 20 ans, n'avait encore aucune tendance politique. Désespéré par une décision humiliante et imméritée, il s'est suicidé au cours d'une permission, le 25 octobre dernier.

C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau, monsieur le Ministre, de donner les instructions les plus plus fermes pour que les jeunes soldats soient jugés uniquement sur leur comportement sous les armes et leur manière de servir à l'exclusion de toute autre considération.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Daniel MAYER.

## La défense des réfugiés politiques

Paris, le 21 juillet 1959.

Monsieur le Ministre de la Justice,

A la demande du Gouvernement de la République espagnole en exil, nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur une demande d'extradition dont vous êtes saisi, et qui concerne M. Blay-Quiles José.

La Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Montpellier a donné un avis favorable à la requête des autorités espagnoles, et le dossier vous a été transmis pour décision.

Dans cette affaire comme dans bien d'autres, le Gouvernement franquiste invoque un prétexte de droit commun pour tenter de se faire livrer un adversaire politique qui a réussi à passer la frontière et à se réfugier à l'étranger.

Les sentiments de M. Blay, son opposition au régime, étaient connus, mais sa parfaite probité ne l'était pas moins, et tous ceux qui le connaissent affirment qu'une accusation de détournement de fonds ne peut pas être sérieusement soutenue.

C'est pourquoi nous vous demandons, conformément aux traditions constantes de la Chancellerie, de rejeter une demande d'extradition inspirée essentiellement par des motifs politiques.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,  
Daniel MAYER.

La demande d'extradition du Gouvernement espagnol a été rejetée et M. Blay-Quiles remis en liberté.

## Les internements administratifs

De nombreuses démarches ont été faites par la Ligue en faveur de personnes internées administrativement et qui semblaient pouvoir être remises en liberté sans inconvénient.

La plupart de ces démarches ont abouti. Citons notamment :

M. René OLLAGNIE arrêté le 15 octobre 1958 pour reconstitution de ligue dissoute et acquitté le 11 février 1959 avait été, après son acquittement interné à Bent-Messous, puis à Lodi. Il est libéré en octobre 1959. (Délégation générale du Gouvernement en Algérie.)

M. SMIROU et M. Jean-Paul GIACENTI arrêtés dans la même affaire et acquittés dans les mêmes conditions avaient été, après leur acquittement, internés à Lodi. Ils sont libérés respectivement en février et en mai 1959. (Délégation générale du Gouvernement à Alger.)

M. René AZOULAY était interné depuis le 18 novembre 1956. Il est libéré pour raisons de santé en juillet 1959.

M. Mohamed MAROUF, militant syndicaliste, interné au camp de Bossuet, avait subi au cours de son internement, une grave opération et son état de santé était incompatible avec le régime du camp. Libéré le 19 février, il meurt au début d'avril 1959. (Délégation générale du Gouvernement en Algérie.)

M. MILIANI, étudiant, arrêté le 22 mai 1959, à Rouen, a été libéré au mois d'août.

M<sup>me</sup> Renée JUSTRABO arrêtée le 23 juin 1959, mise en liberté provisoire et assignée à résidence au camp de Tefeschoun (Algérie) est libérée pour raison de santé. (Commission de Sauvegarde.)

M. HARKAT Tameur, assigné à résidence au centre de Thol (Pont d'Ain) le 24 avril 1959, a été libéré en novembre. (Commission de Sauvegarde.)

## L'affaire Chessman

*A propos de l'affaire Chessman, la Ligue des Droits de l'Homme a été sollicitée par la R.T.F. de faire connaître son opinion sur la peine de mort.*

*Son secrétaire général, M. Pierre Couteau, a fait la déclaration suivante qui est passée sur les ondes le 21 octobre.*

Se fondant, d'une part, sur l'inhumanité de la loi du talion, d'autre part, sur la vanité du caractère d'exemplarité que revêt l'infliction de la peine capitale, la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme a manifesté à de nombreuses reprises son hostilité, à titre général, à l'encontre de la peine de mort.

En ce qui concerne le cas de Caryl Chessman, la Ligue considère qu'à ces motifs viennent s'en ajouter d'autres, qui devraient emporter la conviction des hésitants.

Chessman, condamné à mort il y a plus de onze années, a subi à ce moment le supplice moral qu'impose une telle annonce, et l'imminence de l'exécution de la sentence.

Puis, le temps passant, à cette angoisse s'est substituée, et affirmée peu à peu, la renaissance à l'espoir de conserver la vie. Les semaines, les mois, les années s'écoulant, cet espoir a grandi et, parallèlement une sorte d'engagement tacite a été pris à son endroit.

L'ordre de mise à mort du condamné, s'il intervenait après ces onze années, constituerait une torture plus abominable que le supplice lui-même.

Aussi bien, après avoir fourni à Chessman les moyens de s'instruire et de se réformer moralement — moyens qu'il a utilisés avec succès — les autorités responsables lui ont-elles permis de se créer une personnalité nouvelle bien différente de celle qu'il avait lors de son arrestation.

Toutes ces raisons font que la Ligue française des Droits de l'Homme appelle l'opinion publique à réclamer que ne soit pas réalisé le meurtre de cet homme, et que Chessman se voit infliger un châtiment proportionné à la fois au crime qu'il aurait commis et aux responsabilités qu'ont encourues à son égard les défenseurs de la société.

La défense de celle-ci ne retirerait aucun bénéfice de l'exécution.

*En outre le Comité Central a adressé à la Cour Suprême de Washington le télégramme ci-dessous :*

*Opinion démocratique ne comprendrait pas exécution de Caryl Chessman qui après onze ans de détention est un homme différent de l'inculpé condamné.*

(21 octobre 1959).

## LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ

*L'attention de la Ligue des Droits de l'Homme a été attirée à plusieurs reprises sur la façon dont, dans certains Etats de la Communauté, des restrictions regrettables sont apportées à l'exercice des libertés fondamentales. Soucieuse de ne pas prendre position sur un problème qu'elle voulait considérer comme du ressort des gouvernements des Etats de la Communauté, la Ligue ne peut cependant rester indifférente aux appels qui lui sont adressés du Niger.*

*Ancien Président du Conseil de Gouvernement, M. BAKARY DJIBO est actuellement l'objet de poursuites judiciaires, et assigné pour un jour prochain sous une inculpation qui mélange de façon équivoque des critères de comptabilité publique et de toutes politiques.*

*La Ligue des Droits de l'Homme ne peut rester insensible devant une telle attitude qui recherche la suppression de l'opposition par la violation des libertés individuelles. Elle se doit d'alerter l'opinion publique tant de la Métropole que des Etats de la Communauté.*

*Profitant de ce que le Sénat de la Communauté est réuni en session, la Ligue lui demande instamment de proclamer son attachement aux droits de l'Homme, et de veiller à ce que, comme le prévoit l'article 77 de la Constitution, tous les citoyens de la Communauté soient égaux en droits, quelles que soient leur origine, leur race et leur religion.*

(24 juillet 1959.)

## Fanfan la Tulipe

On a justement dit les qualités humaines de Gérard Philipe et combien sa fin tragique laisse vide une place qu'il emplissait de son charme et de ses vertus.

Est-ce à cause de la trouble publicité dont s'entourent certaines vedettes, pour qui une atmosphère malsaine semble être de rigueur ? Toujours est-il que nous sommes quelques-uns à goûter la réconciliation de l'art et de l'homme, ces compléments que l'on s'obstine à opposer.

Ne souriez pas de ce que je vienne d'écrire le mot « vertus ». Je l'emploie à dessein pour exalter certaines dispositions que l'on croit dépréciées, mais sur lesquelles le fond populaire ne se trompe pas : la santé morale, le scrupule, le tact, la discrétion, le désintéressement, le respect de la parole donnée, l'amour, quasi artisanal, de ce que l'on appelle le travail bien fait, le rejet presque systématique de la facilité et du système, la recherche du beau et le goût du fini.

Gérard Philipe possédait tout cela.

Il avait encore quelque chose de plus que je voudrais maintenant évoquer.

En décembre 1952, *Le Figaro* s'est livré à une enquête curieuse, dont les résultats furent en partie bien décevants pour ceux qui ne veulent pas désespérer de l'humanité. Un grand nombre d'écrivains et d'artistes venaient d'adresser au président Truman un télégramme lui demandant de grâcier Ethel et Jules Rosenberg, condamnés aux États-Unis pour « espionnage », ce mot devant être encadré des nécessaires guillemets que les relents du maccarthysme imposaient.

D'autre part, onze verdicts, également de mort, venaient d'être prononcés à Prague contre des personnes présumées adversaires du régime tchécoslovaque.

S'adressant aux signataires du télégramme à Harry Truman, *Le Figaro* leur demandait s'ils accepteraient d'en adresser un, identique, au président Clément Gottwald, afin de tenter d'obtenir la survie des condamnés.

Je préfère ne pas publier ici (il y a si longtemps, et peut-être quelques-uns d'entre eux ont-ils « évolué » depuis...) les noms de ceux qui refusèrent sous les prétextes les plus variés, les moins avouables aussi.

On pouvait les grouper en plusieurs catégories : les « purs » (« Je ne signerai pas une telle demande »), les « apolitiques » (« Pour les Rosenberg, j'ai pris l'avis d'amis très chers tandis que je n'ai pas suivi le procès de Prague et je ne veux pas m'associer à une démarche de caractère politique »), les scrupuleux, les délicats (« Je sais peu de choses, je me renseignerai », etc...), ceux qui ne fraient pas avec n'importe qui (« Quels sont les éventuels co-signataires ? »), d'autres encore.

Naturellement, pour nous réconcilier avec l'homme, il y eut aussi des réponses positives : celles de Claude Mauriac, Louis Martin-Chauffier, René Julliard, Sicard de Plauzoles, Gabriel Arout, notamment.

Et il y eut celle de Gérard Philipe : « Je suis toujours d'accord pour demander la grâce de quelqu'un qui va mourir ».

C'est tout.

Celui qui incarna avec tant de bonheur le don quichottesque Fanfan-la-Tulipe renouait avec cette simple phrase, toute la tradition française des Droits de l'Homme. Il recréait la chevalerie.

Autant que l'artiste probe et justement réputé, c'est ce Gérard Philipe-là que nous sommes des milliers à pleurer.

Daniel MAYER,

(*La Dépêche du Midi*, 5 décembre 1959.)